

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems,

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature  
& autres Remarques curieuses.*

MAI 1706.



Imprimé

Chez JACQUES LE SINCÈRE,  
à l'Enseigne de la Verité.

---

M. DCC. VI,

## AVERTISSEMENT.

**P**lusieurs personnes avec qui l'Auteur de cet ouvrage n'est pas en commerce de Lettres, & qui ne laissent pas de lui adresser des Memoires particuliers, sont priez d'affranchir les Paquets; autrement ils ne trouveront point place dans ses écrits, à moins qu'ils ne soient très curieux & fort interessants; On averti aussi qu'on rejettera toute, les matieres, où l'on manquera de respect pour les Puissances, & les piéces satiriques & injurieuses aux particuliers; parce qu'autant qu'on le pourra, on ne veut qu'instruire & plaire au public, sans offenser personne, & sans alterer la verité.

On continuera tous les mois à distribuer cet ouvrage, par exemplaires complets, ou par mois separés, à un prix raisonnable.

Fautes à corriger au mois d'Avril 1706.

Page 241. ligne 15. *dis*, lisez *dit*. pag. 255. lig. 27. après *France*, ajoutez *que*. pag. 266. lig. 14. *s'imaginer* lisez, *s'imaginer*, pag. 270. après *souveraineté*, ajoutez *ni*, pag. 271. lig. 10. a lisez *il*, pag. 280. lig. 26. *fait avoir* lisez *avoir fait*, page 299. lig. 22. *bille*, lisez *filles*, pag. 301. lig. 4. *encherissant*, lisez *enrichissant*, pag. 308. lig. 1. *de pulcé*, lisez *expulcé*.

LA CLEF DU CABINET  
DES  
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les matieres du tems.

Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuses.

Mai 1706.

ARTICLE I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **U**N ancien Orateur faisant l'éloge de l'Empereur Valens, disoit, " Vous avés fait une juste difference entre le crime, la faute & le malheur; vous distinguez parfaitement ceux qui ont été les boute-feux de la guerre d'avec ceux que le mauvais exemple a fait prendre les armes contre vous; & vous ne confondez point parmi eux, ceux qui ont succombé sous la loi du vainqueur: vous ne les avez pas crû dignes, Seigneur, d'un égal supplice, vous avez puni les premiers, vous avez fait faire des corrections aux seconds, & vous avez eu compassion des derniers. Il est de l'honneur du Prince,

*De la clemence des Princes envers leurs Sujets.*

» de faire punir le crime, de censurer une  
 » legere faute, & de pardonner ceux que le  
 » malheur a entraîné malgré eux dans la  
 » desobéissance.

*Amnistie  
 du Roi Phi-  
 lippe V.*

Philippe V. Roi d'Espagne ne fait point cette difference à l'égard de ses Sujets qui ont pris les armes contre lui ; il les juge tous dignes de sa clemence, jusqu'aux Chefs de la revolte, puis qu'il a fait publier une amnistie en leur faveur, de laquelle personne n'en est excepté ; c'est d'un pareil Prince, que Lucain disoit,

*Je voudrois pour vainqueur celui qui des  
 vaincus,  
 Ne se vange autrement, qu'à les voir abatus.  
 Qui croit que ses sujets n'ont point commis  
 d'offense,  
 D'avoir contre lui-même exercé leur van-  
 geance.  
 Détruire tout le monde & sans distinction,  
 Peut bien être l'effet d'une grande famine,  
 D'un air contagieux, ou de quelque ruine,  
 Un naufrage le peut ; Mars, la Division ;  
 Mais jamais le suplice, ou la punition.*

En effet la gloire des Princes, & sur tout des Princes Chrêtiens, ne consiste pas à détruire des Provinces ni des Villes revoltées ; il suffit de les corriger, & de les ramener au devoir par la douceur ; c'est ( au sentiment de Cicéron, ) pour éviter qu'un trop grand nombre de malheureux ne pérît par le suplice, qu'on a établi l'usage de tirer au sort, lors que plusieurs se trouvent envelopés dans un même crime.

Pour revenir à l'amnistie que le Roi d'Es-  
 pagne

pagne a fait publier, elle est, comme nous l'avons dit, generale, sans en excepter les Chefs ni les premiers auteurs de la revolte, pourvu qu'ils rentrent à son obéissance dans le terme prescrit, qui est de trois jours pour ceux qui se trouveront à six lieues de distance des Armées des deux Couronnes, de dix jours, pour ceux qui en sont éloignez de douze lieues, & de trente jours pour le reste de la Principauté de Catalogne, à compter du jour de la publication qui en aura été faite à Saragosse & aux autres lieux voisins.

II. Un Curé de Langres ayant lu le dixième quadrain de la septième Centurie de Nostradamus, qui dit avec son obscurité ordinaire,

*Par le grand Prince, Limitrophe du Mans  
Preux & vaillant, Chef de grand exercite,  
Par mer & terre de Gaulois & Normans,  
Caspres passer, Barcelonne pillé Isle.*

*Prophetic  
de Nostra-  
damus sur  
Barcelonne.*

prétend d'en faire une juste application au Roi d'Espagne, parce que la Duché d'Anjou, dont ce Prince portoit le nom avant de parvenir au Trône, est limitrophe du Mans: il veut que la Bataille de Luzara, & les progres de la premiere Campagne que Sa M. C. fit en Estramadoure, désignent ce *preux, vaillant, &c.* que les *Gaulois & Normans*, sont les troupes Françoises qu'on a envoyé en Espagne par *mer & par terre*; que *Caspres*, est le passage de l'Ebre près de Caspé, & que *Barcelonne pillé*, denote ou les mauvais traitemens que les Bourgeois ont reçûs des Anglois & Hollandois, ou ceux qu'ils en recevront avant d'en sortir. J'ai

contracté si peu de familiarité avec ces sortes de propheties, que je ne déciderai point si l'interprète que nous citons, fait une juste application des pensées obscures de Nostradamus; mais je ne sçaurois m'empêcher ou de m'inscrire en faux contre l'auteur de la vie de ce fameux Mathematicien, imprimée à la tête de ses centuries, \* ou contre la Tradition des Cordeliers de Salon en Provence, qui nous disent, qu'il s'est enfermé en vie dans le tombeau qu'ils font voir dans leur Eglise, après avoir fait provision d'huile pour sa lampe, d'ancre & de papier pour travailler dans ce sombre séjour; cependant on donnera toujours plus de créance au premier qu'à ceux-ci; car il nous assure qu'il fut suffoqué par une hydropisie, & que l'ayant visité la veille de sa mort, il lui tint ce discours, *demain au Soleil levant je ne serai plus en vie.* L'Epitaphe qu'on lit sur le tombeau de Nostradamus, est tout-à-fait opposée au sentiment des Cordeliers, puis qu'elle marque positivement *qu'il est mort à Salon de Craux en Provence le second Juillet 1566. âgé de 62. ans. six mois, 17. jours,* avec cette espee de défense, *O posterité ne touchez point à ses cendres, & n'enviez pas son repos.* Nostradamus avoit pris naissance à St. Remy en Provence le 14. Decembre 1503. & étoit Medecin ordinaire d'Henri II. Roi de France: mais laissons-là le Prophete & les Propheties pour parler de matieres moins obscures & plus interessantes, après avoir néanmoins mis ici un fixain fait pour Nostradamus.

C'est

\* Voyez l'Edition d'Amsterdam 1668.

*C'est moi qui par le jeu de mille vers obscurs,  
Expliquant & cachant à nos siècles futurs,  
Des plus grands Potentats les hautes avantures  
Aux esprits curieux ai forgé des tortures,  
Et marqué de succez un long enchainement,  
Qu'on ne peut demêler qu'après l'évenement.*

III. Les Portugais ayant assemblé leur Armée près d'Elvas, ont marché vers la frontiere d'Espagne; mais ils ne se sont encore attachez à aucun siege, quoi qu'ils menacent toujours Badajox: le Roi de Portugal, ayant reconnu combien la subordination est necessaire parmi les Generaux d'une Armée, & n'ignorant pas le peu de capacité des siens, a donné à Milord Galoway, la Patente de Generalissime, ce qui a produit le mécontentement & le murmure du Marquis de las Minas, & de quelques autres Seigneurs Portugais; lors que quelques-uns de ses Conseillers lui representèrent que ce Milord comme manchot, étoit peu capable de commander une Armée: ce Prince leur répondit, *que ce n'étoit pas le bras du General qui gaignoit les Batailles, mais que c'étoit sa tête.*

*Le Roi de  
Portugal fait  
Milord Ga-  
loway Gene-  
ralissime.*

IV. Dès qu'on eut avis à Lisbonne que les Galions partoient de Cadix pour aller en Amerique, le Chevalier Leacke mit en Mer avec 18. Vaisseaux Anglois & Hollandois, quatre Galiotes & deux Brûlots, afin de tâcher de les enlever, esperant de faire une capture à peu-près semblable à celle de Vigo: mais soit qu'il s'y fût pris trop tard, ou que les vents ne l'eussent pas favorisé, il ne put les joindre, quoi qu'ils n'ayent  
passé

*Mr. Leacke  
se met en  
mer.*

passé qu'à dix lieues de son Escadre; & un Bâtiment revenu à Cadix, a rapporté qu'il avoit laissé cette Flotte Espagnolle à la hauteur des Isles de Canarie, continuant sa route. Quoi que Mr. Leacke soit en Mer depuis le 9. Mars, on n'a pas appris qu'il soit entré dans la Mediterranée, & on est persuadé qu'il n'oseroit y paroître jusques à ce que la Flotte d'Angleterre y soit arrivée, laquelle ne-sçauroit mettre à la voile qu'au mois de Mai.

*Maréchal de Berwick arrivé en Espagne.*

V. Le Maréchal Duc de Berwick a passé à Madrit, allant prendre le commandement de l'Armée des deux Couronnes en Estramadure: Outre les Troupes Espagnoles, celles de France sous les ordres de Mr. de Joffreville, & celles qu'on a tiré d'Andalousie, il y a huit Bataillons François, nouvellement entrez en Espagne par la Navarre, qui doivent renforcer cette Armée; & l'on prétend que ces forces seront suffisantes pour faire tête aux Portugais & aux Alliez en ce Pais-là: En effet Mr. de Berwick étant arrivé sur la Frontiere, a prit le 25. Mars, que l'Armée Portugaise, qui est de 48. Bataillons & de 53. Escadrons, la plupart Païsans & Milices, étoit campée à 2. lieues au dessous de Badajox, marchade ce côté-là avec seulement 25. Bataillons & 40. Escadrons. Sa contenance, quoi que fort inferieur, ne laissa pas d'intimider les Portugais, & de les faire reculer vers Campomajor, à plus de 12. lieues de leur camp.

*Marquis de Villadarias commande un autre Corps.*

VI. On assembloit un autre Corps en Andalousie, sous le Commandement du Marquis de Villadarias, la plupart composé de Milices & de beaucoup de Noblesse  
Espa-



Espagnole, qui ont pris volontairement les armes, lequel doit agir dans le Comté de Niebla; frontiere de Portugal, pour favoriser les desseins du Maréchal de Berwick.

VII. La Noblesse de l'ancienne Castille, celle d'Aragon & de plusieurs autres Provinces, ont offert de prendre volontairement les armes pour le service du Roi d'Espagne & pour la défense de leur Patrie; Ceux qui par leur âge ou leurs infirmités, ne sont pas en état de paroître dans les Armées, ont offert de fournir des équipages & les autres choses necessaires à ceux qui ont plus de qualité que de fortune, cependant le Roi Catholique fait payer à chacun de ces Gentilshommes un écu par jour, pendant tout le tems qu'ils seront en Campagne: Si cette fureur de zèle Espagnol ne se dément point, la Maison d'Autriche est encore fort éloignée de subjuguier la Couronne d'Espagne, & ses Alliez perdroient esperance de parvenir au but qu'ils se sont proposez de détrôner Philippe V.

VIII. Les Prelats & autres principaux Ecclesiastiques de la Monarchie, donnent de leur côté de grandes marques de fidelité & d'attachement pour le Gouvernement present; leur exemple est d'un grand poids pour le Peuple, qui souvent, ne connoissant pas le danger, suit aveuglement ceux qui les mentent. Parmi ceux dont le zèle a le plus éclaté, on doit mettre le Cardinal Portocarrero, les Archevêques de Sarragosse & de Grenade, qui ont chacun envoyé trois mille pistoles à la Caisse militaire, en don gratuit, pour les dépenses de la guerre; ils ont écrit aux Ecclesiastiques de leur Diocese pour

*Disposition  
de la Noblesse  
Espagnole.*

*Don gratuit  
des Cardinal  
Portocarrero, Ar-  
chevêques  
de Grenade,  
Sarragosse,  
les  
&c.*

les exhorter de contribuer chacun suivant leurs moyens, à la défense de la Religion & de leur Patrie, n'ayant pas omis de représenter les profanations, les impietez & les violences que les Religioneux ont commis en Espagne depuis que la Maison d'Autriche les y a introduits. \* Ces Prelats & plusieurs autres ont aussi fait distribuer des Lettres Pastorales dans leurs Dioceses pour y ordonner des Prieres publiques en faveur des armes de l'Etat, exhortant les Peuples à la fidelité envers Dieu, & envers le Roi, enjoignant aux Pasteurs & aux Confesseurs d'instruire leurs Troupeaux & leurs Penitens, de l'obligation dans laquelle ils sont de garder religieusement le serment que toute la Nation a prêté à Philippe V. leur veritable Roi & leur legitime Souverain.

*Mr. de Legal prend le Commandement de l'Armée de Mr. de Noailles.*

IX. Le Marquis de Legal ayant joint au commencement du mois de Mars l'Armée Françoisé, qui étoit entrée en Catalogne sous les ordres du Duc de Noailles, en prit le Commandement comme plus ancien Officier General, & après s'être fait divers Postes importans pour conserver la communication avec le Roussillon, & s'être abouché à Roses avec Mr. le Comte de Toulouse, afin de prendre des mesures pour le siège de Barcelonne, s'avança vers cette Capitale de Catalogne pour y attendre l'Armée du Roi d'Espagne.

*Le Roi d'Espagne joint Mr. de Tessé, & arrivent devant Barcelonne.*

X. Sans entrer dans le détail de la marche de S. M. C. qui a été de cinq semaines ;

moins  
\* On auroit parlé plus naturellement, si on avoit dit, que ces Religioneux y ont introduit un Prince d'Autriche.

moins par la longueur du chemin, puis qu'il n'y a qu'environ cent vingt lieues de Madrid à Barcelonne, que par les difficultez de voyager en Espagne, tant à cause des montagnes, des mauvais chemins, des ponts qu'il a fallu jeter sur les Rivières, que parce que les Espagnols ne font pas assez prévoyans, pour avoir des magasins ni régler les Etapes pour le besoin des Troupes; ces difficultez, dis-je, qu'on n'auroit pas trouvé en France, ni dans bien d'autres États, ont été cause que le Roi d'Espagne ne joignit Mr. le Maréchal de Tessé à Caspé que le 14. du mois de Mars. S. M. fut obligée d'y séjourner 2. jours pour attendre qu'on eût jetté un pont sur l'Ebre; Elle passa cette riviere le 16. arriva à Fraga le 17. où toutes les Troupes qui étoient dispersée sur la frontiere d'Aragon, vinrent joindre l'armée, & il fallut employer quatre jours pour passer la Segre sur un seul pont de Bateaux qu'il fallut amener par terre. Enfin cette armée joignit celle de Mr. de Legal près de Barcelonne le 3. Avril, & la Ville étant investie par mer & par terre, la tranchée fut ouverte la nuit du 5. au 6. Avril. Mr. de Toulouse fit débarquer dans la riviere de Lobregat l'Artillerie, les munitions de bouche & de guerre, & les autres choses destinées au siège, sans la moindre opposition; la Garnison de la Tour qui défendoit l'entrée de cette riviere, se rendit à discretion avant d'être attaquée. Quoi que les deserteurs & les prisonniers qu'on a faits, disent que l'Archiduc est dans la Place, indisposé, & ne paroissant point en public, il y a lieu de croire qu'il en sortit le 2. avec le Comte de Cifuentes, qui en partit

*Barcelon:  
ne assiegée.*

tit ce jour-là avec 300. chevaux ; La Garnison de la Ville est composée de 1800. hommes de troupes réglées, & de 5000. Miquelets, qui jusques à present ont fait une vigoureuse défense.

On croyoit que Milord Peterborough, qui depuis plus de deux mois étoit informé du dessein que les deux Couronnes avoient de faire ce siege, s'y rendroit avec partie de ses troupes réglées, mais soit qu'il n'ait pas voulu prendre sur son compte la défense de cette Place, soit qu'il vît peu de jour à être secouru, soit enfin qu'il craignît qu'étant prise, le Roi d'Espagne ne l'obligeât à réparer toutes les violations qui avoient été faites à la Capitulation qu'il signa avec Mr. de Velasco, dont presque aucun article ne fut observé, il est certain que ce Milord a toujours fait la sourde oreille aux instances que l'Archiduc lui a faites de venir le joindre, & d'abandonner le Royaume de Valence, pour défendre la Catalogne ; cela (joint au peu d'empressement qu'on a vû aux Alliez, d'envoyer du secours en ce pais-là, depuis le mois d'Octobre que leur Flote se retira,) a sans doute donné lieu à un couplet de chanson, où l'on fait dire à l'Archiduc, sur l'air, *petits Oiseaux rassurez-vous.*

*Les Hollandois & les Anglois,  
Me font sortir de l'Allemagne,  
Pour aller regner en Espagne,  
Où commande un Prince François.  
J'entre d'abord dans Barcelonne ;  
Mais quand je pense être couronné Roi,  
Philippe paroissant & rependant l'effroy,  
Helas ! dans le danger, je vois qu'on m'a  
bandonne.* AR-

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en  
**FRANCE** depuis le mois dernier.

**J**E ne sçai si c'est par inquiétude ou par mécontentement, que le Prince Emanuel d'Elbœuf, frere du Duc de ce nom & de la Duchesse de Mantouë, a passé en Allemagne, l'une & l'autre de ces causes sont en possession du cœur de l'homme, depuis que nos premiers parens, peu contents de l'état d'innocence où Dieu les avoit créés, nous rendirent tous criminels par leur désobéissance; quoi qu'il en soit, ce Prince de la Maison d'Elbœuf, feignant d'aller voir Madame de Mantouë sa sœur, alla à Genes au mois de Mars, & se rendit de-là à la Cour de Vienne, pour offrir ses services à l'Empereur. Sa Famille en a été très mortifiée, & le Duc d'Elbœuf en ayant voulu témoigner sa surprise & son chagrin au Roi, Sa Majesté le consola en lui disant, *ne vous en affligé point, Monsieur, vous ni moi ne faisons pas une grande perte; c'est un ennemi que j'ai de plus, qui ne me fera jamais aucune peine.*

II. Le Prince de Soubise, Evêque de Strasbourg a acheté de Mr. de Menars, President à Mortier, sa belle & nombreuse Bibliothèque, qui avoit été autrefois celle de feu Mr. de Thou, elle lui coûte quarante mille livres; cette acquisition est digne d'un Prelat de sa qualité; De tous ceux qui ont voulu censurer les depenses superflues des Evêques, il ne s'en est point trouvé qui aient condamné celle-là.

*Le Prince  
Emanuel  
d'Elbœuf  
passe en Al-  
lemagne.*

*Acquisi-  
tion de Mr.  
de Soubise  
Evêque de  
Strasbourg.*

Mr. le  
Grand  
Prieur est  
parti pour  
Rome.

Abbé de  
Tallard a  
pris l'épée.

III. Le 18. Mars Mr. le Grand Prieur de Vendôme partit de Paris pour aller, par permission du Roi, faire son séjour à Rome, à qui Mr. le Duc de Vendôme son frere, par ordre de Sa M. lui fera toucher deux mille livres de pension par mois.

IV. L'Abbé de Tallard, presentement fils unique du Maréchal du même nom, ayant quitté le petit collet, a eu l'honneur de saluer le Roi l'épée au côté, qui le nomma *Comte de Tallard* devant toute la Cour, & lui fit un très bon accueil. On ne voit pas que la Reine d'Angleterre se lasse encore de retenir ce Maréchal prisonnier de guerre dans son Royaume; on croyoit que sa gloire n'étoit pas moins interessée à le relâcher après plusieurs mois de captivité, que le fut celle de l'Empereur Leopold à donner la liberté au Maréchal de Villeroy, après l'avoit fait promener dans quelques Provinces hereditaires; mais bien loin de tenir une pareille conduite, elle a rejetté toutes les propositions qui lui ont été faites sur son échange, ou sur sa rançon.

Nomina-  
tion aux  
Evêchez  
vacants.

V. Aux Fêtes de Pâques le Roi donna plusieurs Abbayes & Prieurez vacans; Sa Majesté nomma l'Abbé Malissol Grand Vicaire de Die, à l'Evêché de Gap; l'Abbé de Genetines, Comte de Lion, & Grand Vicaire de St. Flour, à l'Evêché de Limoges; l'Abbé de Poncet, Grand Vicaire d'Uzès, à l'Evêché d'Angers, & l'Evêque d'Angers, qui est le fils de Mr. Peletier, Ministre d'Etat, à l'Evêché d'Orleans, vacant par la mort du Cardinal de Coislin.

Privile-  
ges des Evê-

Beaucoup de malheureux aspirent à voir bientôt sacrer cet Evêque, afin qu'il fasse son

*des Princes &c.* Mai 1706. 321

son entrée publique à Orléans; car les Prelats de cette Ville ont le privilege de pardonner, & de mettre en liberté tous les prisonniers, dont les crimes sont remissibles; de maniere que lors qu'un Evêque d'Orléans doit aller prendre possession de son Evêché, les criminels qui ont la clef des champs, s'y rendent de toutes les Provinces du Royaume, à qui on donne la Ville pour prison, jusques à ce qu'ils ayent assisté à la procession generale qui se fait le jour de l'entrée du Prelat, qui leur fait à chacun expedier des lettres de pardon: Comme il y a prés de quarante ans qu'on n'a pas vû une pareille ceremonie, il ne faut pas douter que l'affluence de peuple ne soit très-grande lors que le nouvel Evêque s'y rendra après avoir été bullé.

VI. Au commencement d'Avril on publia à Paris un Arrêt du Conseil d'Etat que Sa M. étant informée que plusieurs de ses Sujets ont souffert considerablement par les diminutions des especes, les premiers Janvier & Mars, lesquels craignant de nouvelles pertes par la diminution ordonnée au premier Avril, le Roi vouloit donner à ces particuliers tout le soulagement qu'ils peuvent raisonnablement esperer; & pour cet effet Sa M. a prorogé jusqu'au premier Juillet la diminution qui devoit arriver le premier Avril; Mais Sa M. ordonne en même tems, que les diminutions d'Avril & de Juillet, auront toutes deux cours en même tems, de maniere que jusques à ce tems-là, les Loüis d'or auront cours en France pour 13.  
li.

*Arrêt des Monoyes.*

livres quinze sols, & les Ecus pour 3. livres 14. sols; en Alsace pour 15. livres 5. sols; les Ecus pour 4. livres 2. sols: & au premier Juillet, les Loüis d'or seront diminués de 10. sols pièce, & les Ecus de 3. sols.

Un Ecrivain Politique avoit raison de comparer les finances au sang, qui circulant dans les Provinces comme dans les veines, vont de tems à autre rendre hommage au cœur comme à la source d'où elles tirent leur mouvement, c'est à-dire, à la Cour, qui est le centre de l'État; Il est certain que si ces diminutions fatiguent quelques particuliers, elles ne permettent pas aux avarés de laisser moisir leur argent au fond d'un Coffre, aussi a-t'on remarqué que depuis quelques années, on voit bien moins de crasse attachée aux especes de France qu'auparavant. On parle beaucoup de mettre les doubles à six pour un sol; c'est l'unique moyen de les faire sortir en faveur des pauvres mendiants; Car il y a des gens qui les ferment, comme s'ils vouloient se faire un tresor de pareilles especes. On a publié un autre Arrêt du Conseil du 6. Avril, par lequel le Roi interdit le cours & l'entrée du Royaume, aux pièces de 26. sols & 13. sols & autres especes de Lorraine de bas titre, à l'exception des Leopolds d'or & d'argent, à peine de confiscation & de trois cens livres d'amande.

*Salomon  
Chef des Cami-  
sards brûlé  
vif.*

VII. Le nommé Cavalier, & les autres ennemis de la tranquillité du Languedoc, avoient fait passer dans les Sevenes un nommé Salomon & deux autres malheureux, pour y exciter de nouveaux troubles; mais ayant été pris, le chef a été brûlé vif, & ses deux Camarades ont été pendus: Cavalier avoit



avoit promis de les aller joindre; mais à moins que sa mauvaise étoile l'y guide, je ne crois pas qu'il en ait beaucoup d'envie, parce qu'il n'ignore pas qu'un pareil châtement l'y attend; aussi assure t'on qu'il a refusé d'aller servir en Catalogne, où la Reine d'Angleterre vouloit l'envoyer, avec plusieurs Religionnaires François, pour les faire passer en suite en Languedoc.

VIII. Le Pere Maffillon fameux Predicateur, a prêché le Carême dans l'Eglise de St. Paul à Paris; mais comme quelqu'un de ses envieux, ont fait imprimer à son insçu, ses Sermons de l'année dernière, il avoit le chagrin de voir son Auditoire rempli de gens qui lisoient sa predication à mesure qu'il la débitoit, & qui peut être, ne faisoient d'autre usage de cette lecture, que de voir si le Predicateur suivoit mot à mot l'Imprimé.

*Pere Maffillon Predicateur.*

IX. Cette mortification n'a rien été en comparaison de celle de l'Abbé Berthomeuf, autrefois Capucin, qui prêchant le Carême à la Paroisse St. Leu, a été interdit au milieu de sa Mission, & sa disgrâce lui a attiré les gemissemens d'une infinité de gens; car il étoit plus suivi que tous les autres Predicateurs. On l'accuse de trois chefs principaux, dont on n'a pas pu le convaincre; on veut qu'il ait attaqué le Culte des Saints, qu'il ait dit que les bonnes œuvres, sans la foi, n'operoient pas le salut, & que Jesus-Christ est dans le Sacrement de l'Eucharistie, comme le St. Esprit dans la Colombe. C'étoit lui qui faisoit à St. Paul, les prieres du soir qu'on y avoit fondé pour 400. livres en sa faveur, dont il s'aquitoit à la satisfaction du public: Il étoit sorti des

*L'Abbé Berthomeuf Predicateur interdit.*

Capucins pour secourir ses Pere & Mere qui avoient besoin de son secours sur leurs vieux jours.

*Capucins interdits.*

X. Puisque nous sommes sur la disgrâce des Ecclesiastiques, nous ferons encore mention de celles des Capucins de S. Dizier; Une femme qui avoit élu sa sepulture dans leur Eglise, étoit venue à mourir, les Religieux furent prendre ce corps, & comme on fut le presenter à l'Eglise Paroissiale, le Curé ne voulut point abandonner cette proye; cela ne put pas se faire sans beaucoup chamoiller & sans quelque scandale, je ne sçai si les manches de croix, ou la Corde de S. François, n'opera rien dans cette rencontre; du moins suis-je bien certain que Mr. l'Evêque de Châlons a interdit la Confession à tous ces bons Religieux, à la reserve du Gardien, qui ne se trouva pas au Combat; mais comme il ne croit pas ses Compagnons plus criminels que lui, il s'est interdit volontairement; Je laisse à penser si les Procés Verbaux sont en Campagne, & si le General de l'Ordre n'en portera pas ses plaintes au Souverain Pontife?

*Factum pour Madame de Sassy accusée d'avoir fait périr son Mari.*

XI. Nous avons déjà parlé ailleurs \* du Procez intenté contre Madame de Sassy au sujet de son Mary; cette affaire fait plus de bruit que jamais: Mr. de Sacy, celebre Avocat du Parlement, & Membre de l'Academie Françoisé, ( qui quelque conformité qu'il y ait de son nom à celui du mari perdu, n'est point son parent ) a fait un très-beau Factum, pour justifier Madame la Marquise de Sassy des deux crimes capitaux dont

\* Voyez Janvier page 19.

dont elle est accusée, l'un d'avoir fait assassiner son mari, & l'autre de lui avoir supposé un Enfant. Ce Factum est plein de beaux traits, de pensées vives & brillantes; d'expressions très-choisies; en un mot l'éloquence de l'Avocat sert beaucoup à établir les raisons de l'Accusée.

Cette Dame, dont le nom de Famille est Gaudon, avoit épousé le Marquis de Ris en premières nœces, dont elle eut un Fils unique, qui fut tué en 1702. à la Bataille de Luzara, étant Capitaine de Dragons: Elle épousa en secondes nœces le 9. Janvier 1702. le Marquis de Sassy, quoi que d'un âge beaucoup au dessous du sien. Ce Marquis est dépeint dans ce Factum comme un homme que son inquietude promenoit dans toutes les Cours de l'Europe, & qui peu de tems après son mariage, entreprit de nouveaux voyages; car un mois après l'avoir épousée, il la quitta pour aller à Barcelonne; d'où il suivit le Roi d'Espagne à Naples; de là il alla à Rome, revint à Paris, où n'ayant resté que le tems qu'il falloit pour faire un équipage, il partit pour l'Armée d'Italie, & servit d'Aide de Camp à Mr. de Marfin, revint après la Campagne de Luzara, repassa en Italie au mois de Juin 1703. d'où il revint au mois de Novembre; quatre mois après il alla de nouveau à Rome, d'où il revint peu de tems après joindre son Epouse en Bourbonnois sa patrie: Ils revinrent ensemble à Paris; il y resta jusqu'au 27. Décembre 1704. qu'il en partit par le Carosse de Bruxelles, & c'est depuis ce dernier voyage qu'il n'a plus paru. L'Auteur du Factum prétend, & le prouve assez bien, que nôtre

Voyageur quitta le Carosse à Senlis, & tira du côté de Normandie, d'où il passa dans l'Isle de Gerzay, où il est détenu par la Reine d'Angleterre.

A l'égard de la supposition d'enfant, on assure que c'est une calomnie, & l'Avocat nous laisse seulement entrevoir, que Madame de Saffi avoit eu quelque complaisance pour son jeune mari, avant leur mariage. Les frequens voyages de Mr. de Saffi, marquent bien autant son mécontentement que son inquietude naturelle, & je croi que si l'on eût fait droit à l'opposition que la Demoiselle de Vauquetin sa sœur fit à son Mariage, on eut prevenu bien de troubles & de discensions: La lecture de ce Factum nous apprend, que le lendemain que Madame de Saffi fut transferée de la Bastille au Châtelet (où elle passe les nuits dans les cachots,) elle subit un interrogat dans le cabinet de Mr. le Lieutenant Criminel depuis sept heures du matin jusqu'à deux heures après minuit.

L'Avocat de cette Accusée nous apprend que plusieurs personnes ont part à ce Procez, sçavoir Mr. Pointevin Seigneur de Villers, Conseiller au Parlement, qui en épousant Mademoiselle de Vauquetin, est devenu beaufrere du mari perdu & la partie de Madame de Saffi: L'Abbé de Poncenac, très-grave Docteur de Sorbonne, Cousin germain de la Dame, qui a été parfaitement justifié en l'Officialité de Paris, Mademoiselle de Chambonneau amie de Madame de Saffi, connue par ses attraits & par l'usage judicieux qu'elle en a fait; & enfin un Reverend Pere Carme, nommé *Gerothée*; quelque dou-

ce & favorable idée que ce nom présente au Lecteur, l'Avocat l'efface par le caractère qu'il fit de ce Moine, & par la conduite qu'il a tenuë dans cette affaire; s'il vouloit en tirer des conséquences contre tout l'Ordre, quelque membre lui répondroit:

*Monsieur souvenez-vous que les Moines sont hommes;  
Que nous pouvons manquer, étant ce que nous sommes,  
Mais pour un qui fait mal, ne jugez pas de tous;  
On tâche, autant qu'on peut, de bien vivre chez nous.*

XII. Il est parti de Toulon quatre Vaisseaux de guerre pour aller joindre Mr. de Toulouze devant Barcelonne; sçavoir l'Intrepide & le Fleuron, qui ont été radoubez, étant les mêmes qui furent endommagez par la tempête du mois de Mars; le Triomphant & l'Admirable, ayant sous leur convoi quelques Galioles à Bombes & une Flute pour servir d'Hôpital à l'Armée Navale: On équipe encore à Toulon onze gros Vaisseaux, & quatorze autres dans les Ports de l'Océan; tout cela prouve que la France n'est pas encore reduite au point où les Alliez esperent de la mettre, & qu'elle peut encore leur faire quelque peine.

*Armement Naval.*

## ARTICLE III.

*qui s'est passé de plus considerable  
E depuis les mois dernier.*

*Eglises interdites.* I. **C**omme l'on n'a pas pû persuader aux Administrateurs des Eglises Nationales *del' anima* des Allemans & de *San Antho-nio* des Portugais, non seulement de rendre compte de leur administration, mais aussi des montrer s'ils aquitoient les obligations des Fondateurs, le Pape a interdit ces Eglises; elles sont fermées depuis le commencement du Carême, & on n'y fait plus le service divin.

On avoit crû que l'Eglise de St. Louis des François, & S. Jaques des Espagnols, seroient aussi aux volontez du St. Pere, & subiroient le même interdit; mais le Cardinal de Janson a convenu que le Sr. Totis, en qualité de Juge immediatement delegué de Sa Sainteté, examineroit avec les Administrateurs ou Directeurs de ces Eglises, les obligations des Messes, & la maniere dont les fondations sont acquitées, sans entrer dans la connoissance de l'administration du temporel: & c'est sous ces conditions que ces differens ont été terminez.

*Les fondations des Eglises ne sont pas acquitées.*

Ce n'est pas à moi à decider, si le Pape est en droit de se formaliser si les revenus des fondations sont appliqués aux usages auxquels les Fondateurs les ont destinées; mais il me paroît que ceux qui jouissent des gros revenus de l'Eglise, ont intérêt de s'opposer à cette recherche; car quelque grand nombre de Prêtres qu'il y ait aujourd'hui dans

dans l'Eglise, ne leur étant permis que de dire une Messe par jour, ils ne sçauoient s'aquiter de toutes les fondations qui ont été faites depuis l'établissement du Christianisme; en effet où sont les Eglises où nous voyons faire des Services pour les fondations faites depuis deux ou trois cens ans? il est pourtant certain que les plus gros legs des Eglises pour dire des Messes annuelles & perpetuelles, sont plus anciens; mais, dira t'on, tous nos bienfaiteurs sont compris dans le *Memento, Domine, famulorum famularumque tuarum*, j'en conviens; mais je doute pourtant, si ceux qui ont fait des fondations particulieres, pour eux ou pour leurs parens, ne reueroient pas leurs donations, s'ils reuenoient au monde, & qu'ils vissent qu'on les confond dans le general: ils n'y seroient sans doute pas admis; on leur oseroit prescription fondée sur la longue possession, d'autant plus qu'ils n'ont donné aux Eglises que ce qu'ils ne pouvoient pas emporter en l'autre monde. Les principales donations qu'on a fait aux Monasteres, arriverent vers l'an 1119. parce que les Predicateurs prêchoient que la fin du monde étoit très prochaine; chacun alarmé du terrible jugement universel se dépoüilloit de ses biens en faveur de l'Eglise: cette bonne œuvre a été fort condamnée par leurs successeurs, mais il n'étoit plus tems. D'ailleurs cette chicane paroîtroit mal fondée; car puis qu'une seule goûte du Sang de Jesus-Christ est capable de sauver tous les hommes du monde, s'ils se faisoient une juste application de la mort du Sauueur; que seruiroit...mais

*Faisons nous toutefois, car il est dangereux,  
De parler des Pasteurs, & de parler mal d'eux.*

*Nonce  
d'Avia de  
retour à Ro-  
me.*

II. Enfin Mr. Davia, Nonce Apostolique à Vienne, après avoir été plusieurs mois relegué à Nicustadt par ordre de l'Empereur, a eu permission de retourner à Rome, où il est arrivé: ainsi voilà la Cour Impériale sans Nonce, & celle de Rome sans Ministre Imperial. On ne fait pas si ce sera pour long-tems; ce qu'il y a d'assuré, c'est que les différens de ces deux Cours sont toujours dans le même état, & l'on ne voit aucun acheminement à leur accommodement.

*Le Duc de  
Vendôme de  
retour en  
Lombardie.*

III. Mr. le Duc de Vendôme arriva à Genes le 29. Mars, la République le logea dans le Palais du Duc St. Pierre où le Roi d'Espagne fut logé en 1702. Pendant le tems que ce Duc a été dans l'Etat de Génes, il a été traité & défrayé par la République: mais il n'y fit pas un long séjour, s'étant rendu dans le Milanéz dès le commencement d'Avril. Il donna d'abord ses ordres pour assembler l'Armée des deux Couronnes, qui sera de 72. Bataillons, & de 77. Escadrons, dans la résolution de

*Le Prince  
Eugene diffé-  
re son départ  
& pourquoi.*

commencer les opérations de la Campagne, avant l'arrivée du Prince Eugene, qui a différé son départ de Vienne jusqu'à ce qu'on lui ait remis partie des fonds destinez à payer l'Armée Impériale, & que les troupes à la solde d'Angleterre & de Hollande, qu'on fait monter à douze mille hommes, ayent avancé leur marche; comme elles étoient encore dans l'Etat de Cologne le 10. Avril, elles



elles ne sauroient arriver en Lombardie qu'à la fin de Mai : cependant il est très certain que l'Armée Imperiale, qui a hiverné en ce Pais-là, est diminuée de plus de quatre mille hommes, depuis le départ du Prince Eugene, tant par la mortalité que par la desertion : Les Bavarois qu'on y avoit envoyé pour recruter les Regimens Imperiaux, se sauvent par bandes chez les Venitiens, & dans les autres Etats voisins : Mr. le Comte de Medavi en a reçu plus de 1200. qui ont pris parti dans les Troupes de France, & a donné des Passports & de l'argent à tous ceux qui ont demandé de passer à Bruxelles.

*Desertion  
des Bavarois  
& autres  
Allemands.*

IV. Tout se dispoit au départ du dernier Courier pour l'ouverture de la Campagne en Piémont; on auroit déjà commencé le siege de Turin s'il n'avoit pas été jugé à propos de laisser un peu croître les bleds & les autres fourages, pour faciliter la subsistance de la Cavalerie; cependant quelques lettres de Genes & d'ailleurs veulent nous persuader, que quelques jours après l'ouverture de la tranchée devant Turin, Mr. le Duc de Savoye, s'il n'est pas secouru, fera sa paix avec la France à des conditions raisonnables, ne voulant attendre cette extrémité, que pour empêcher ses Allies de blâmer sa conduite, comme ils firent celle qu'il tint en 1696. Quelque aparente que soit cette nouvelle, elle ne trouve pas du credit chez ceux qui se piquent de penetrer les sentimens de S. A. R. & les motifs de défiance que les deux Couronnes auront toujours d'un pareil voisin; mais il est assez naturel à l'homme de raisonner beaucoup

*Dispositions  
pour le siege  
de Turin.*

coup, & souvent de travers sur la politique & les affaires des Etats; un seul mot de la bouche des Princes nous éclairciroit de beaucoup de doutes, nous épargneroit bien de mouvemens d'esprit, & nous garantiroit du compte à rendre d'une infinité de paroles oiseuses. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mr. le Duc de la Feuillade assemble l'armée de Piemont, qui sera composée de 63. Bataillons, & de 67. Escadrons. Mr. de Savoye de son côté n'oublie rien pour la défense de sa Capitale, ayant fait raser les maisons & les arbres à deux milles aux environs de Turin, afin qu'ils ne puissent pas servir à favoriser l'approche de l'Armée Francoise.

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en SUISSE depuis le mois dernier.*

I. **D**ANS la dernière Diète des Cantons Protestans assemblés à Araw, le Baron de Greuth, Agent du Comte de Trautmanndorf, Ambassadeur de l'Empereur en Suisse, leur presenta un Memoire contre les Cantons Catholiques qui ont renouvelé le Capitulat de Milan; un Suisse anonyme a fait mettre sous la presse des observations contre ce Memoire; ces deux pièces sont trop longues, pour avoir place ici; nous nous contenterons d'en faire des extraits, en raportant les principales raisons alleguées de part & d'autre, & nous nous servirons autant qu'il sera possible, des termes que les auteurs de ces deux écrits y ont employez, laissant la liberté

été au lecteur de juger de leur solidité. Voici celles de Mr. de Greuth.

II. Ce Ministre represente d'abord à la Diette, que dans la Session qui se tint à Arraw en Juillet 1701. on promit à Mr. de Trautmanndorf, d'observer un exacte neutralité: Cependant, dit-il, les L. Cantons Catholiques y contrevenant directement, aussibien qu'à l'accord hereditaire, se sont declarez envers le Duc d'Anjou, ennemi publié de S. M. I. de vouloir continuer l'alliance de Milan commencée avec Philippe II. &c. Les Cantons Catholiques n'étoient point intentionnez à se conformer à ladite Declaration, ni à l'accord hereditaire, ni à la neutralité promise, & qu'ils étoient sur le point de conclure une nouvelle alliance avec le Duc d'Anjou, S. M. I. a eu sujet de les dissuader de leur injuste dessein, & cela serieusement & efficacement, à cause de l'importance des choses. Ici Mr. de Greuth fait une recapitulation des raisons alleguées par Mr. Bareti, Ambassadeur d'Espagne, pour congratuler les Cantons Catholiques, dans le discours qu'on a vû dans un de nos Journaux, \* & il conclut, qu'ils meritoient plutôt un compliment de condoléance, qu'une congratulation, eu égard aux malheurs que ce nouveaux Traité leur alloit attirer. Un peu plus bas il dit:

*Ce qui est arrivé à Hilderick Roi des Vandales, que Gilimer chassa de tout son Royaume, & étant exhorté par l'Empereur Justinien de le lui rendre, il repondit ne lui avoir rien pris & qu'il s'étoit seulement chargé du Royaume, qui étoit devenu vacant, il en est de même de l'usurpation presente de la Monarchie d'Espagne; Car ce n'est pas Charles II. seulement, mais déjà*

*Phi-*

\* Voyez Février pag. 104.

*Extrait du  
Memoire de  
Mr. de  
Greuth.*

*Philippe III. & IV. qui ont pourvû au cas de la Succession; Il allegue ici la renonciation des Reines de France, au préjudice de laquelle il se plaint de ce qu'on a mis des troupes Françoises dans les Fortereffes des Pais-Bas & du Milanez, qui, dit-il, ont ôté tout d'un coup à la Serenissime Maison Archiducalle, tout l'heritage qui lui appartenoit selon le droit: quand on fait une comparaiſon de l'assemblée de Ratisbonne avec le Parlement de Paris, des Princes & Etats d'Allemagne, avec les Princes du Sang, les Ducs & Pairs de France, dont ces derniers gémiffent tous dans un esclavage servile, deplurent la perte de leur liberté, au lieu que les autres jouiffent paisiblement & sans le moindre trouble, de l'ancienne liberté inestimable, & de l'immedieté de l'Empire & d'autres droits & prerogatives inconnuës en France: comment a-t'on osé en faire la moindre mention, & passer par dessus la crainte de se prostituer publiquement dans tout le monde?*

J'ai jusques ici raporté les propres termes de Mr. de Greuth, afin de ne rien ôter à la beauté & à la force de ses raisons; mais comme je m'aperçois que sa matiere me meneroit trop loin, je vai tracer succinctement l'essentiel du reste de son Memoire.

Ce Ministre soutient que les Cantons Catholiques tiroient plus de denrées des Etats d'Autriche que du Milanez. Que les Suiffes Pensionnaires, recevoient plus de *Gouldens* de l'Empereur, que d'Ecus de la France; que le Roi de France paye ses troupes en papier, que plusieurs Officiers François ont negocié de pareils billets en Suisse à trente pour cent de perte. Qu'il est deub beaucoup d'arriérages aux troupes Suiffes qui servent en France; qu'au-  
trefois

trefois un Colonel Suisse avoit demandé à Henri IV. sa solde ou son congé, qui lui avoit refusé l'un & l'autre; Mr. de Greuth represente ensuite au Corps Helvetique, les malheurs qui accablent ceux qui ont suivi le parti de la France, dans la presente guerre, & averti les Cantons Catholiques de s'y regarder comme dans un Miroir de la justice Divine. Il se plaint de leur resolution d'accorder au Duc d'Anjou, à sa volonté, une levée de treize mille hommes, & le passage par leur pais, à ses propres troupes & aux Auxiliaires. Il repete ici que ces Cantons ont contrevenu à la Neutralité, à l'accord hereditaire &c. & fini son memoire en ces termes. *Je veux esperer que vous songerez de vous même à concourir & à contribuer efficacement, afin que tous s'y conforment, & que pour l'amour de la convenience de quelques particuliers, toute la Suisse ne soit pas entraînée dans le trouble ou quelqu'autre suite fâcheuse, c'est pourquoy je vous repete mes instances precedentes, & je demeure &c.*

III. L'Auteur des observations qui paroissent contre le Mémoire de Mr. Greuth, nous assure qu'il est un bon & simple Suisse, & après avoir parcouru les matières traitées par ce Ministre, il se sert des termes de Mr. de Greuth, pour conclure hardiment, sans craindre de se prostituer publiquement devant tout le monde, que cette infinité d'historiettes triviales, la plupart fausses, sur tout celle du Colonel Suisse qui demande son congé à Henri IV. ce papier negocié à 30. pour cent de perte; ces grands noms de Vandales, de Parthes, de Justinian & de Gillemmer, ne donnent pas un trop-grand jour aux matières dont il s'agit; que tout cela est mené si hors de propos de la question, que

Observations sur ce Mémoire.

bien loin d'attirer son respect, le revolte contre l'Orateur.

Nôtre Critique dit que Mr. de Greuth parle sans necessité des testamens des Philippe III. & IV. & des renonciations des Reines de France ; ,, que les Autrichiens ne se lassoient ja ; mais de reperer sans cesse les mêmes choses ; ,, que confondus aujourd'hui sur un mauvais ; argument, demain ils l'alleguoient encore ; ,, sans honte, n'ayant plus d'autre ressource ; ,, dans leur mauvaise cause, que celle de fatiguer leurs adversaires à force de repetitions.

Il remarque que Mr. de Greuth en termes couverts, expose aux Suisses la desolation de la Baviere, & la main de Dieu vengeur étendue sur les peuples, qui osent se détacher de l'alliance de l'Empereur.

Lors que Mr. de Greuth allegue la perte de 30. pour cent que les Officiers François font en Suisse, lors qu'ils y negocient des billets payables à Paris, n'a pas fait attention, ou n'a pas voulu reconnoître la veritable cause qui la produisoit, son banquier auroit parlé plus juste sur cette matiere, parce qu'il auroit remarqué, que l'Officier ne perdoit pas plus en negociant en Suisse à trente pour cent de diminution des billets payables à Paris, lors qu'on lui donne en Suisse les especes sur le pied courant ; il ne perdoit pas plus, dis-je, que s'il avoit porté des Louïs d'or de France ; car le moindre Marchand n'ignoroit pas, que dans ce tems là les Louïs d'or valoient en France quinze livres, & qu'on ne pouvoit les passer en Suisse que pour onze livres quelques sols, qui est l'ancienne valeur sur laquelle ces especes ont toujourns eu cours dans les Pais étrangers. Mr. de Greuth pourroit faire cette

expérience, & s'il étoit intéressé, il pourroit beaucoup profiter en envoyant de pareilles especes en France; car ce que l'on perd sur les mêmes especes lors qu'on les fait sortir du Royaume, seroit un profit pour lui s'il les y faisoit repasser de Suisse ou d'Allemagne, ou il en pourroit faire ramasser un plus grand nombre, que celles qu'on trouve en Suisse, frappées au Coin de la Maison d'Autriche. Ce n'est donc pas la nature du billet qui cause cette perte, c'est le cours des especes qui n'est pas égal dans tous les Etats de l'Europe, parce que les Souverains sont en droit de fixer tel prix que bon leur semble, aux monoyes qu'on frappe dans leurs Etats, qui cependant ne sont reçues dans les Pais étrangers que sur le pied de leur juste valeur, eu égard au poids & au titre de l'espece.

L'Auteur de l'Observation, parlant encore de Mr. de Greuth dit : „ Ne craint-il point „ qu'on ne se souviene des deux cens florins „ du Rhin, que l'Empereur par l'accord here- „ ditaire est obligé de payer à chacun des L. „ Cantons, qu'on ne lui demande en quelle „ monoye le payement en a été fait ? Ne „ craint-il point encore qu'on ne lui jette de „ vant les yeux ce malheureux Convent de „ Capucins deux fois ravagé par les Alle- „ mands dans l'Etat de Venise, malgré la Neu- „ tralité ? La pauvreté même pillée inhumaine- „ ment, & dépouillée par les troupes de l'Em- „ pereur ? Ne vaudroit-il pas mieux qu'il „ payât en papier, que de les obliger, en leur „ refusant leur solde, à commettre des actions „ si horribles ? En tout cas le Roi de France „ n'a pas encore été contraint d'aller mandier „ des emprunts chez les Puissances étrangères,

comme fait l'Empereur en Angleterre & en Hollande, & quoi qu'il soit seul à résister contre presque toute l'Europe, il n'a eu jusques à présent recours qu'à ses Peuples, qui quelque fatigués qu'ils soient des dépenses de la guerre, ne souffriront jamais que les Domaines de la Couronne de France soient engagez à des étrangers, comme ceux de Silesie viennent de l'être aux Anglois : Mais (comme dit encore le même Auteur) à quoi servent toutes ces représentations ? prouvent elles que le renouvellement du Capitulat de Milan ait violé la Neutralité promise par les Suisses, enfreint l'accord héréditaire, & manqué à la promesse qu'ils avoient faite en 1702. ? qui sont les trois chefs d'accusation que l'Empereur fait aux Cantons alliez du Milanez.

1. A l'égard du premier point, l'Anonyme nous dit, qu'en l'année 1702. Mr. de Trautmansdorf se plaignit de ce que les Cantons alliez du Milanez entretenoient l'alliance avec cet Etat, malgré les esperances & les prétentions de l'Empereur. *Il fit retentir tous les Cantons de ses cris : Qu'on violoit l'accord hereditaire, qu'on faisoit une alliance avec l'ennemi déclaré de l'Empereur, & qu'on alloit obliger S. M. I. malgré elle, à lancer tous ses foudres contre la Suisse.* Une partie du Corps Helvetique lui donna la satisfaction de demander aux Cantons Cath. alliez du Milanez, *Pourquoi ils mettoient M. de Trautmansdorf dans une si furieuse colere :* Ils répondirent, qu'ils n'avoient fait, ni ne faisoient aucune alliance nouvelle, qu'ils entretenoient seulement avec la bonne foi Helvetique, & suivant les saintes regles de leurs Ancêtres, l'ancienne alliance avec le possesseur du Milanez, laquelle selon les termes expres  
du



du Capitulat, devoit durer cinq années après la mort de Charles II. Roi d'Espagne.

Declarer en 1702. qu'on ne faisoit point d'alliance nouvelle comme on y étoit obligé, est-ce promettre qu'en 1706. on ne renouvellera point cette ancienne alliance, & qu'on préférera les passions de l'Empereur aux raisons essentielles qui obligent les peuples du Milanez, & ceux des Cantons voisins de cet Etat à entretenir entr'eux l'alliance renouvelée tant de fois & sous tant de Princes differens? On s'étonne comment Mr. de Greuth a pû avancer que cette alliance n'avoit commencé que sous Philippe II. Il a peut-être voulu dire, qu'elle n'avoit commencé avec la Maison d'Autriche que sous ce Prince; il doit sçavoir qu'elle est connue en Suisse dès l'année 1426 \* (comme l'a remarqué le Genevois dans ses Reflexions) & continué avec tous les autres Possesseurs du Milanez, de quel Sang & de quelle Maison qu'ils ayent été. Mais après tout, quand elle n'auroit commencé absolument que sous Philippe II. s'ensuit-il qu'on n'ait pas dû, & qu'on n'ait pas pû la renouveler avec Philippe V. ? Pourquoi donc Mr. de Greuth offense-t'il si cruellement les Cantons Cath. alliez du Milanez ? Pourquoi les accuse-t'il d'avoir manqué à leur parole ? a-t'il oublié que la parole des Suisses est inviolable & sacrée ?

2. Pour laver les Cantons Cath. alliez du Milanez, du second reproche qu'on leur fait, d'avoir enfreint l'accord hereditaire, il suffiroit peut-être de renvoyer Mr. de Greuth aux reflexions du Genevois; mais pour empêcher, s'il est possible, aux Autrichiens de recommen-

A 2 ccc

\* Voyez Avril page 249.

er sans celle le même cri ; je veux ajoûter ; (c'est l'Auteur des observations qui parle) que l'Accord hereditaire n'est qu'un Traité de Paix perpetuelle entre la Maison d'Autriche & les Suisses, qui n'oblige les deux Parties qu'à de fidelles égards l'une envers l'autre, & à l'entretien d'un bon voisinage ; Accord bien different des Traitez d'Alliance de la France avec les Suisses. Ces Traitez obligent les deux Parties de se défendre, & à se secourir reciproquement d'hommes, d'artillerie, de munitions, &c. Jamais l'Accord hereditaire ne s'est étendu sur le Milanez, dans le tems même que ce Duché apartenoit à la Maison d'Autriche : Jamais les premiers Empereurs Autrichiens qui ont fait cet accord n'ont pretendu qu'il dût avoir cette extention ; jamais les Suisses n'ont voulu souffrir qu'il la reçût.

L'Empereur Maximilien, le premier Prince Autrichien, qui a contracté l'alliance hereditaire avec les Suisses, voulut peu de tems après l'avoir faite, détourner les Loüables Cantons Voisins du Milanez, de renouveler l'Alliance de cet Etat avec Louïs XII. Roi de France, qui en étoit pour lors possesseur ; Il ne leur representa point qu'ils violeroient l'accord hereditaire ; Il leur remontra seulement que le Milanez étoit un Fief de l'Empire, & ils ne laisserent pas de la renouveler.

Quelques années après ( que François I. possédoit le Milanez ) Charles Quint, petit Fils de Maximilien fit les mêmes representations, & ne parla pas non plus de l'accord hereditaire. Comme il voulut en 1553. donner à cet accord l'extention que les Autrichiens lui attribuent aujourd'hui, les Deputez des XIII. Cantons en 1554. demanderent à Afcanius Mar-

fut Envoyé de Charles V. quels étoient les Pais qu'il prétendoit être compris dans l'accord hereditaire ; l'Envoyé répondit hardiment , *tous les Pais que possède , qu'à possédé ou que possedera un jour la Maison d'Autriche.* Cette pretention parut si chimerique aux Suisses qu'ils lui demanderent ironiquement, si l'Angleterre, où regnoit alors Philippe II. étoit aussi compris dans l'accord hereditaire ? & ne changerent cependant rien à leur ancien sisteme.

Dans la Diette de Bade du mois de Fevrier 1557. ils s'expliquerent nettement en ces termes : *Nous ne croyons pas que l'accord hereditaire s'étende jusqu'au Milanéz, Naples, Sicile & aux autres Pais que la Maison Royale possède presentement, l'intention & volonté de nos Seigneurs de tous les Cantons, excepté Bâle, est que de leur côté ils veulent observer, confirmer, ratifier & faire publier, suivant l'ancien usage, l'accord hereditaire, selon son sens literal, & ainsi qu'il a été conclu avec l'Empereur Maximilien de très-loüable memoire.*

En l'année 1565. dans la Diette de la S. Jean, tous les Cantons déclarerent en termes exprés, *Que la Ligne hereditaire ne s'étendoit point à l'Etat de Milan,* & les Ministres d'Espagne en demeurerent d'accord. Mr. de Greucht a-t'il pû, sans violer le respect que tout honnête homme doit à sa propre conscience & à la verité connue, a-t'il pû accuser les Cantons Alliez du Milanéz, d'avoir enfreint l'accord hereditaire par le renouvellement du Capitulat ?

3. Nôtre Auteur passant au troisième article, soutient que les Cantons Catholiques n'ont point violé la Neutralité non plus que l'accord hereditaire : il dit que le Capitulat de Milan, est aussi separé de l'accord hereditaire, que

le sont les Traitez des Suisses avec la France ; même antiquité sacrée, mêmes droits respectables dans l'un comme dans les autres, même force, même vigueur, même nécessité, mêmes obligations reciproques ; que Mr. de Greuth devoit donc accuser tout le Corps Helvetique de violer la Neutralité, parce qu'ils observent les Traitez d'alliance avec la France, ou qu'il doit cesser d'accuser les Cantons Catholiques d'avoir violé cette Neutralité par le renouvellement du Capitular : Il dit peu après que Mr. de Greuth, qui tâche de diviser les Cantons, aura le chagrin de les voir réunis ; que les Cantons Protestans s'apercevront enfin de ces pièges qu'on leur tend pour les broüiller avec les Catholiques, afin de les perdre également : Il finit ces observations, en disant comme Solon, qu'*heureuses sont les Républiques dans lesquelles chacun regarde les injures faites à son compatriote, comme si elles lui étoient faites à lui même !* & il conclu qu'un même intérêt & une même générosité les portera tous à embrasser la défense des Cantons menacés par l'Empereur ; que la gloire & le bonheur du Corps Helvetique durera aussi longtems qu'il restera bien uni avec lui-même. Voilà les raisons alleguées de part & d'autre, dans ces deux écrits.

L'Auteur de l'observation n'a pas jugé à propos de relever Mr. de Greuth dans le parallèle qu'il fait de la Dierte de Ratisbonne avec le Parlement de Paris, & des Princes de l'Empire aux Princes, Ducs & Pairs de France, sans entrer dans l'examen s'il est vrai comme Mr. de Greuth l'avance, que les Princes d'Allemagne jouissent paisiblement & sans le moindre trouble de l'ancienne liberté de l'immunité de l'Empi-

*l'Empire, de tous leurs droits & prerogatives;* on pourroit peut-être dire que les Electeurs de Cologne & de Baviere, les Cercles de l'Empire, les Villes Imperiales, & la plupart des autres Puissances de l'Empire s'inscriroient en faux contre cette allegation, si on les consulroit sur ce qui les regarde, & sur l'observation de la Matricule, de la Bulle d'or, & des autres Actes authentiques sur lesquels doit rouler le Gouvernement de ce grand Corps à plusieurs têtes; on pourroit encore répondre à Mr. de Greuth qu'il y a une grande difference entre les Princes d'Allemagne qui sont, ou doivent tous être Souverains chez eux, indépendans de la Maison d'Autriche, & les Princes, Ducs & Pairs de France, qui n'étant que les premiers Sujets de la Couronne, ne doivent avoir d'autre volonté que de se conformer à celle du Roi de France, qui est leur Maître & leur Souverain absolu.

Mr. de Greuth ne fait pas honneur à la Diette de Ratisbonne, de la mettre en parallèle avec le Parlement de Paris, cette dernière Assemblée est à la vérité composée de Magistrats d'une probité & d'un mérite singulier; ils administrent sous l'authorité du Roi T. C. la justice à ses Sujets; c'est au nom de ce Monarque, que cette justice est renduë; Sa M. T. C. peut augmenter & diminuer le nombre de ces Magistrats, il peut même les disgracier & les casser, si par quelque conduite irreguliere ils viennent à s'attirer son indignation; en un mot, ils sont tous Sujets du Roi de France, & le Roi de France est leur Souverain.

Mais la Diette de Ratisbonne au contraire n'est composée que de Deputez de différentes

Puissances Souveraines qui composent l'Empire Romain : ils sont tous égaux en puissance & en dignité, ils ne sont distinguez que par le rang qu'on a mis entr'eux, pour éviter la confusion, & faire regner l'ordre dans une Assemblée de plusieurs Souverains qui ne sont ni Sujets ni dépendans de la Maison d'Autriche, pas même de l'Empereur, qui n'est que leur Chef, & non pas leur Maître. Le Député de l'Empereur dans cette Diette, doit être respecté & considéré, comme l'est le premier Président au Parlement de Paris, c'est-à-dire, le premier parmi ses égaux ; si Mr. de Greuth veut nous en donner une autre idée, nous serons forcez d'avoüer, comme il nous le dit lui même, que les Electeurs, les Princes & Cercles de l'Empire, les Villes Imperiales, & les autres puissances Souveraines de l'Allemagne, *gemissent sous l'esclavage servile, déplorant la perte de leur liberté*, de même que les Princes du Sang, les Ducs & Pairs de France, & l'on ne trouvera d'autre différence entre eux, si ce n'est que ceux-ci sont des Sujets absolument dépendans, & que les autres sont, ou doivent être des Souverains qui ne dépendent que de Dieu.

Diette de  
Bade.

IV. Toutes les raisons de l'Auteur de l'observation que nous venons de rapporter, ni les reflexions du Genevois, qu'on a vû dans le mois dernier, n'ont pas empêché la Convocation d'une Diette Generale, dont l'ouverture se fit à Bade le 16. du mois de Mars, où l'on a fort agité la question du Capitulat de Milan, qui fait la plainte de l'Empereur & de ses Ministres ; mais sans y prendre aucunes résolutions capables de satisfaire les prétentions de la Maison d'Autriche. Cependant les Ministres

étran-

*des Princes &c.* Mai 1706. 345

étrangers s'y rendirent pour appuyer par leur présence & par leurs intrigues, les intérêts de leurs Maîtres, il n'y eut que Mr. l'Ambassadeur de France qui n'y parut que par Deputé on en verra les raisons par la lettre suivante.

*Lettre de S. E. Mr. le Marquis de Puisieux, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General de ses Armées, Gouverneur d'Henningue, & d'Eprenay, Ambassadeur de Sa M. en Suisse aux XIII. L. C. & Coalliez de la Suisse, assemblés à Bade, au 18. Mars 1706.*

MAGNIFIQUES SEIGNEURS,

**L**Es Ministres des Ennemis du Roi mon Maître, qui n'ont eu d'autre objet depuis le commencement de cette guerre, que de jeter du trouble parmi le Loüable Corps Helvetique, dans l'esperance d'en profiter, croient pouvoir se flater d'envifager le moment où leurs soins doivent avoir leur effet.

Sa M. instruite de vos veritables intérêts, & persuadée de la sagesse de vôtre Gouvernement, ne doute point que les differens qui agitent maintenant la Suisse, ne soient bientôt apaisés.

Pour moi ; M. S. je ne cesse point d'admirer la tranquillité dont vous avez joiü jusques ici, pendant que tous vos voisins sont en guerre, & combattent pour ainsi dire, sous vos murailles. Les ennemis des deux Couronnes de France & d'Espagne joignent l'envie à l'admiration, qu'ils ne peuvent refuser à l'union parfaite qui regne depuis longtems dans tout le Loüable Corps Helvetique, & qui est  
la

la base & le fondement de vôtre sûreté & de vôtre repos; c'est cette union qu'ils tâchent de détruire aujourd'hui. Ils vous ont vu rejeter toutes les propositions qui pouvoient vous engager dans la guerre générale, ils tâchent de vous aggraver les uns contre les autres; ils veulent vous exciter à vous déchirer par des guerres intestines.

Le Roi m'ordonne de vous représenter qu'il apprend avec déplaisir, que vous êtes en danger de voir vôtre heureux repos interrompu par les différens qui sont survenus entre vous. Sa Majesté veut que je vous représente tous les malheurs que la moindre rupture pourroit attirer à vôtre Patrie. Le Roi s'offre de contribuer, par tout ce qui peut dépendre de lui, à resserrer encore s'il est possible, les nœuds de vôtre parfaite intelligence; mais je me fiats que vous n'aurez besoin que de vous mêmes pour confondre l'espérance de ceux qui regardent vôtre désunion comme un avantage dont ils peuvent profiter. Vous avez trop bien senti jusques à présent, combien il vous est utile de suivre l'exemple de vos Ancêtres, pour vouloir aujourd'hui vous écarter de leurs sages maximes; & vous vous souvenez sans doute, que tous les différens survenus entre eux, ont été toujours terminés à l'amiable, ou par la médiation de leurs Alliez qui souhaitoient avec autant d'ardeur de contribuer à maintenir le repos & la liberté du L. C. H. qu'il lui est avantageux de se conserver ce repos & cette liberté.

Il ne me reste donc, M. S. qu'à vous faire remarquer combien les sentimens qu'ont pour vous les deux Couronnes de France & d'Espagne, sont différens de ceux de vos autres Alliez. Ils font tout leur possible pour vous



engager dans la guerre presente , ou pour vous armer les uns contre les autres. La France & l'Espagne n'épargnent rien de ce qui peut augmenter vôtre paisible & glorieuse tranquillité. L'Empereur sous de vains prétextes menace les L. C. alliez du Milanez , de renoncer à l'alliance héréditaire qu'il a avec eux. Le Roi oublie les sùjets de plaintes qu'il peut avoir contre quelques-uns des L. C. & aime mieux tolerer qu'on donne quelques atteintes aux obligations des alliances , que de lui faire croire qu'elles ne lui sont pas cheres : l'Empereur par un Decret injurieux , rompt tout commerce entre les Pais Hereditaires & une partie des L. C. Il veut engager l'Empire à entrer dans ses sentimens durs & injustes. Le Roi mon Maître offre de fournir aux mêmes L. C. tout ce qui pourroit leur manquer par l'interruption du commerce dont on les menace. Les reflexions que vous ferez sur tout ceci , M. S. vous feront aisément remarquer , quelles Puissances vous devez regarder comme vos chers & veritables Alliez.

Je suis bien fâché que l'état de ma santé ne me permette pas d'aller moi-même , vous représenter ce que je vous écris aujourd'hui : J'envoie auprès de vous Mr. le Chevalier de Ste. Colombe & Mr. Baron Secrétaire Interprète du Roi ; je vous prie d'avoir en eux toute sorte de confiance , & d'ajouter foi à tout ce qu'ils auront occasion de vous dire de la part du Roi mon Maître & de la mienne ; Je vous prie en même tems, M. S. d'être bien persuadé de la continuation de l'amitié confederale de S. M. & du desir que j'ai de vous marquer mon zèle & mon affection , pour tout ce qui peut être le plus avantageux au L. C. Helvetique en general , & aux par-

particuliers qui le composent; Je prie Dieu qu'il vous maintienne dans toutes les prosperités que vous pouvez desirer vous-mêmes, Magnifiques Seigneurs, vôtre affectionné à vous servir, *Signé P U Y S I E U L X, à Soleure le 18. Mars 1706.*

*Diette se-  
parée.*

V. Non seulement cette Diette se separa le 27. Mars, sans avoir pû terminer les differens Domestiques qui avoient donné lieu à sa convocation, mais aussi sans que les Cantons Cath. ayent rien voulu changer au renouvellement du Capitulat de Milan; on n'y a pas non plus terminé la dispute de l'Evêque de Bâle avec le Canton de Berne; cependant il y a beaucoup d'aparence qu'elle n'aura aucune fâcheuse suite, puisque les parties interessées ont nommé des Deputez qui tiennent des Conférences particulieres à Nidau, pour terminer à l'amiable ce démêlé; on nous assure même qu'on en est déjà venu à bout.

*Autre Me-  
moire de M.  
de Greuth.*

VI. Avant la separation de la Diette de Bade, Mr. de Greuth presenta aux Cantons Protestans le 20. Mars un nouveau Memoire au sujet du Capitulat de Milan, sur lequel on a fait une réponse assez interessante pour avoir place dans ce Journal, mais cet article est déjà assez long, pour nous engager à renvoyer cette matiere à un autre mois, afin de pouvoir dire quelque chose aujourd'hui des autres affaires generalles qui agitent l'Europe.

## A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.*

I. **S**UR la nouvelle qu'on a eu à la Cour de Vienne des mouvemens de la

Catalogne, le Comte de Lamberg ci-devant Ambassadeur de l'Empereur à Rome, qui devoit aller resider près de l'Archiduc, n'est pas parti, & attendra, dit-on, l'évenement de cette nouvelle revolution, afin d'apprendre quel sera le lieu où ce Prince pourra établir un séjour tranquille.

*Le Comte  
de Lamberg.*

II. Le Prince Eugene de Savoye, assuré des remises qu'on doit lui faire de l'argent que l'Empereur a emprunté en Angleterre, se dispoit de partir pour retourner en Italie, où les troupes de Brandebourg, Palatines & de Saxe Gotha, la plupart à la solde d'Angleterre & de Hollande, sont en marche pour s'y rendre; on se ffate qu'avec ce renfort, on seroit en état de faire une puissante diversion en faveur du Duc de Savoye, afin de prevenir son accommodement avec la France. dont il menace les Alliez, s'ils l'abandonnent à sa mauvaise fortune.

*Le Prince  
Eugene sur  
son départ.*

III. Les affaires de Hongrie sont dans la même situation où nous les avons laissées le mois dernier, nonobstant tout ce que certains écrivains ont débité qu'il y avoit une suspension d'armes conclue avec eux, on ne voit pas même la moindre aparence à cet acheminement; & la Cour Imperiale est très-inquiete des preparatifs de guerre qu'on fait à Constantinople, sur tout depuis que le Sr. Dalman, Resident de l'Empereur à la Porte, a écrit que les Deputez du Prince Ragotski & des Etats de Hongrie, avoient eu Audience du Grand Visir & en avoient été très bien reçu: Il ajoûte dans sa lettre, que quoi que la Cour Ottomane témoigne vouloir observer exactement le Traité de Carlowitz, il ne falloit pas y faire beaucoup de fonde-  
ment,

*Suite des  
troubles de  
Hongrie.*

*Prepara-  
tifs de guerre  
en Hongrie.*

ment, & qu'on devoit se tenir sur ses gardes vers la Frontiere de Turquie.

IV. Le Comte de Lewestein, Gouverneur de Baviere, est revenu à Vienne, & le Comte de Pefchewis est allé prendre sa place; on ne marque pas s'il est entierement rapellé, pour faire cesser le murmure de la Noblesse & du peuple contre lui, ou s'il est venu seulement pour rendre compte de sa conduite, & recevoir de nouvelles instructions pour y retourner; mais on s'apperçoit facilement que les esprits n'y sont pas tranquilles; on pourra en juger par la lecture de la lettre suivante.

*Le Comte de Lewestein de retour, à Vienne.*

*Lettre écrite de Munich le premier Avril 1706. par un homme de qualité, à un de ses amis à Paris, servant de réponse aux écrits injurieux publiez contre Son A. E.*

*Lettre sur les affaires de Baviere.*

Vous me demandez Mr. des nouvelles de notre infortunée Patrie: je ne peut vous en apprendre que de tristes ou d'affligeantes; Les violences des Ministres de l'Empereur y sont portées aux plus grands excés; ce seroit vous faire un trop affreux recit, de vous mander le détail de tous les innocens qu'on a faits perir par les plus cruels supplices, & ceux qu'on détient dans les Cachots, dont la plupart n'avoient d'autres crimes, que la possession de quelques biens terrestres qui leur étoient envieez par nos ennemis, & quelques-uns que les mauvais traitemens avoient contraint de prendre les armes, pour défendre leur malheureuse & languissante vie, qu'on vouloit contraindre de mourir de faim dans les bois & autres retraites où ils avoient été se cacher.

Les gens de guerre vivent ici non pas comme

me dans un Païs libre & indépendant, ou dans un Païs soumis à la domination de l'Empereur, mais comme dans un Païs de conquête qu'on a résolu de détruire, & dont on veut absolument éteindre le souvenir, & empêcher qu'il n'en reste aucun vestige à la postérité; si ce n'est pas tout-à-fait l'intention des Ministres de l'Empereur, c'est du moins ce que l'on doit inferer de la conduite qu'ils tiennent à notre égard. Celle qu'ils ont pour notre Serenissime Maître n'est guère plus modérée, ils en parlent comme d'un Rebelle que la Maison d'Autriche a élevé, & qu'elle saura bien abattre quand elle voudra.

Ce sont les termes qu'ils employent dans plusieurs petits écrits injurieux à la personne de ce vaillant Prince, qu'ils font courir dans le monde. Le nom de *Rebelle* convient-il bien à un Electeur de l'Empire, Chef d'une Maison Souveraine, & connuë en Allemagne plus de 600. ans avant celle d'Autriche? d'une Maison enfin qui possédoit des Etats en toute Souveraineté, plus de 200. ans avant que celle d'Hapsbourg fût sortie du rang de la simple Noblesse? & qui accordoit sa protection aux Empereurs d'Allemagne dans un tems, où ceux, dont les Princes d'Autriche sont issus, n'étoient que de simples Officiers de la Maison des Rois de Bohême.

Je ne m'attache pas à prouver une chose connue de toute l'Europe, & qui n'est ignorée de qui que ce soit; il suffit de remarquer que les termes dont on se sert à l'égard de S. A. E. de Bavière, attaquent tous les Princes de l'Empire en sa personne, ce qui est une preuve du peu d'égard qu'on a pour ceux qui composent le Cercle de l'Empire.

Si le nom de *Rebelle* ne convient pas à A. E. celui d'*ingrat* lui convient encore moins; il faudroit être peu instruit de l'Histoire de l'Empire, & sur tout de ce qui se passa au commencement du dernier siècle, pour être susceptible des impressions que l'auteur de ces petits écrits veut donner. Pourquoi les Ministres Imperiaux ont-ils permis qu'on les imprimât? pourquoi les distribuent-ils eux-mêmes à leurs amis, & souffrent que leurs Domestiques les sement ouvertement dans le public, si on ne veut pas qu'on y réponde, pour en faire connoître la fausseté & le mauvais fondement.

J'avouë que c'est de la Maison d'Autriche que les Ducs de Baviere tiennent l'Electorat; \* mais c'est un present qu'elle ne pouvoit faire à aucun autre Prince, & ce present n'est pas à beaucoup près si considerable que celui que la Maison de Baviere a fait à celle d'Autriche: la dignité d'Empereur, eh! qui peut l'ignorer? est bien plus importante que celle d'Electeur; si les Ducs de Baviere tienoient celle-ci de la liberalité des Empereurs de la Maison d'Autriche, ces mêmes Empereurs ne sauroient désavoüer qu'ils ne tiennent la Dignité Imperiale de la generosité des Ducs de Baviere; en voici la preuve.

Ferdinand II. Archiduc de Gratz, & Bis-Ayeul de celui qui est aujourd'hui sur le Trône,

\* *L'Auteur de cette lettre n'a pas vu, ou n'a pas fait attention au Manifeste de Mr. de Baviere où il fait voir que cette Dignité a voit été usurpée au Duc Guillaume son Bis-Ayeul sous l'Empereur Charles IV Voyez Tom. II. de cet Ouvrage pag. 36. cet Electeur prétend que c'est une juste restitution, & non pas un present.*

ne Imperial, autoit-il jamais pû parvenir à cette haute dignité, sans les bons offices de Maximilien Duc de Baviere, Ayeul de celui qui est aujourd'hui opprimé par la Maison d'Autriche? Que dis-je, sans la generosité de ce Prince qui ceda l'Empire dont il étoit tres-assuré, Ferdinand n'eût jamais monté sur le Trône.

Frederic Electeur Palatin, Gendre de Jacques I. Roi d'Angleterre, avoit d'abord eu quelques vûes, qu'il ne suivit pas dans la suite, voyant bien que la Religion Protestante qu'il professoit, étoit un obstacle invincible au succès de ses desseins. A la verité, il renonça à ses pretentions, mais ce fut d'une maniere qui devoit infailliblement ôter l'Empire à la Maison d'Autriche, après la mort de l'Empereur Mathias, dont la santé devenoit tous les jours plus languissante; il se joignit à Maximilien Duc de Baviere son Cousin, à qui il procuroit par cette jonction, les voix de deux autres Electeurs Protestans; si ce Prince en eût voulu profiter, ainsi que le Roi d'Angleterre, & tous les Princes d'Allemagne l'en pressoient.

Maximilien avoit aussi la voix de Ferdinand Electeur de Cologne son frere, & toutes ces voix rassemblées suffisoient pour élever ce Duc à l'Empire, malgré toutes les intrigues de la Maison d'Autriche. D'ailleurs les autres Princes d'Allemagne eussent été bien aises de donner une entiere exclusion à Ferdinand Archiduc de Gratz, nouvellement élu Roi de Boheme, que l'Empereur Mathias (dont la mort ne paroissoit pas éloignée) désignoit pour son successeur.

Ce Prince avoit des airs de hauteur qui ne leur plaisoient point, & la conduite qu'il avoit tenuë

tenüe à l'égard du Cardinal de Clefel, Evêque de Vienne, premier Ministre de l'Empereur, les avoit fort aigris contre lui. Ce Prelat ne pensoit qu'à ramener par la douceur les peuples de Boheme qui s'étoient soulevés : Il dispoit l'Empereur à leur accorder de nouveaux Privileges, au cas que la necessité des affaires le demandât, il n'inspiroit à son Maître que des pensées de paix & de modération, & il lui insinuoit en même tems que s'il en falloit venir à une guerre ouverte, le Roi Ferdinand demanderoit le commandement de l'Armée, & qu'il se rendroit par là le maître des affaires. Cependant la conjoncture où se trouva l'Empereur, l'obligea de lever des Troupes. Le Roi Ferdinand, l'Archiduc d'Inspruch son frere, & le Comte d'Ognate Ambassadeur d'Espagne, l'y déterminerent. Ferdinand ne manqua pas de demander le commandement des Troupes, ainsi que le Cardinal de Clefel l'avoit prévu; & comme l'Empereur ne put pas le lui refuser, son Ministre lui insinua d'en limiter le pouvoir, \* & de nommer un Conseil de guerre, composé de ses plus fideles Officiers dont Ferdinand seroit le Chef, mais sans lequel ce Prince ne pourroit rien faire.

Le Roi de Boheme piqué au vif, connut la main qui lui portoit ce coup, & resolut de s'en vanger. Ses Emissaires & ses Creatures commencerent à parler hautement contre le Cardinal, & à l'accuser de semer la division dans la Famille Imperiale, d'être l'ennemi secret & dangereux de la Maison d'Autriche, d'avoir d'étroites liaisons avec  
les

\* On pratique aujour d'hui à peu près la même chose en Hollande envers ceux qui commandent les Armées de la Republique.



les Heretiques, & de plusieurs autres Chefs. Ces rapports ne firent aucune impression sur l'esprit de Mathias, qui connoissoit assez la probité & les droites intentions de son Ministre. C'est ce qui engagea le Roi de Boheme, l'Archiduc Maximilien, & le Comte d'Ognate, (qui commençoient à desespérer d'obliger l'Empereur à éloigner ce Cardinal,) de prendre la resolution de s'en défaire. On tenta pour cela plusieurs voyes, celle de l'assassinat fut d'abord proposée: Mais comme le meurtre que l'Empereur Ferdinand I. ayeul de ces Princes, avoit fait faire du Cardinal Martinutius en Hongrie, mit autrefois cet Empereur à deux doigts de sa perte; & que d'ailleurs le Cardinal de Clefel étoit dans sa Ville Episcopale; (circonstances qui auroient encore aggravé le crime,) ils jugerent plus à propos de se saisir de sa personne, & de l'enfermer dans quelque prison, à l'insçu de l'Empereur.

On appella cet infortuné Prelat au Conseil, qu'on lui dit qui se tenoit dans l'appartement de l'Archiduc Maximilien, il fut à peine dans l'Antichambre qu'on l'arrêta; on le jeta dans un Carosse, & il fut conduit sous une grosse escorte à Inspruck & renfermé dans le Château. Quand l'Empereur eut appris ce qui s'étoit passé, il en marqua une vive douleur, & dans le desespoir où l'impossibilité de se venger le jeta, il prit la resolution, si on ne lui renvoyoit son Ministre, d'aller demander du secours aux Evangeliques de Boheme; mais la colere de ce Prince infirme, fut impuissante. Le Cardinal d'Ischrisstein, Grand Oncle du Prince, qui a travaillé à l'Education de l'Archiduc Charles, employa tous ses soins à l'apai-

fer. Ce Prelat qui étoit d'intelligence avec Ferdinand, calma peu à peu l'Empereur, & le disposa enfin à recevoir le Roi de Bohême & l'Archiduc, qui lui demanderent pardon.

Ces deux Princes lui promirent qu'ils ne se mêleroient plus du Gouvernement, & ce pauvre Prince, qui se voyoit aux portes de la mort, fut obligé, ne pouvant pas mieux faire, de se contenter de leur parole. Mathias ne survécut pas long-tems à cette reconciliation : Ce Prince accablé de chagrins domestiques & de disgrâces humiliantes, que l'humeur inquiète de ses frères, & l'ambition de l'Archiduc de Gratz son Cousin, lui avoient causées, mourut au mois de Mars de l'an 1619.

Tous les Hiftoriens conviennent, que l'ardeur insatiable de regner, que l'Archiduc marqua dans toutes ses actions, dès qu'il eut été adopté, avança beaucoup les jours de Mathias. Vous voyez donc Mr. que dans la mauvaise disposition, ou les manières hautes & dures de l'Archiduc, & sur tout la dernière violence commise contre la personne du Cardinal dans sa Ville Episcopale, dont tout l'Empire avoit été scandalisé, ne frayoient pas à ce Prince le chemin du Trône Imperial, d'autant mieux qu'il n'étoit pas encore bien assuré de succéder aux Couronnes de Hongrie & de Bohême, comme il parut peu de tems après, par la révolution qui arriva dans le dernier de ces Royaumes.

Jamais l'Allemagne n'eut une plus belle occasion d'arracher l'Empire d'une Maison, qui, depuis plusieurs siècles, le regarde comme une partie de son Patrimoine & d'en secouer le joug. Si l'on ne profita pas de cette occasion, qui peut-être ne reviendra jamais; si alors les Prin-

Les d'Allemagne ne briserent pas leurs liens, ce fut uniquement à Maximilien Duc de Baviere, que la Maison d'Autriche en fut redevable. J'avouë qu'après la mort de Mathias on jeta le yeux sur plusieurs Princes pour remplir le Siege Imperial; Charles Emanuel Duc de Savoye, Bis-ayeul de celui qui aujourd'hui fait tant parler de lui, se flata fort serieusement pendant quelque tems, d'être préféré; C'est dans cette vûë, que Victor Amedée son Fils, qui étoit accordé avec Madame Christine de France, Fille d'Henri IV. vint lui-même à Paris, pour achever ce mariage; mais c'étoit principalement pour découvrir la disposition où la Cour de France étoit à l'égard du Duc son Pere, qu'il entreprit ce voyage. Dès qu'il fut arrivé à la Cour, pour s'y rendre nécessaire, il se mêla de l'accommodement de Louïs XIII. avec la Reine sa Mere, qui étoit à Angouleme, depuis que le vieux Duc d'Epemon l'avoit enlevée de Blois. Le Prince de Piemont, (c'est le nom que portoit Victor Amedée) espera par cete negociation, d'engager dans ses interêts, cette habile Princesse, & de l'interessier dans ses vûës. Quelques Historiens disent, que c'est Duplessis Mornay, qui avoit le premier parlé de cette affaire, & qu'en détournant le Roi d'Angleterre de travailler à élever à l'Empire l'Electeur Palatin son Gendre, il lui avoit inspiré la pensée de proposer le Duc de Savoye comme le Prince dont l'élevation nuiroit moins à la cause commune.

De décider si Duplessis Mornay, (sans contredit, le plus habile Negociateur qu'il y eut alors en Europe, & qui étoit l'Oracle de tous les Princes Protéstans.) agissoit serieusement pour le Duc de Savoyé, ou s'il le jouïoit, comme bien des gens l'ont crû, cela ne me regarde pas, & je

laisse la discussion de ce point aux Historiens. Je conviens encore, que Frederic Electeur Palatin, qui fut peu de tems après couronné Roi de Bohême, prétendit hautement à l'Empire, & qu'il se donna de grands mouvemens pour être préféré aux autres ; mais enfin au tems de l'Élection, il ne restoit que le seul Duc de Baviere, qui pût faire tête à Ferdinand.

L'Electeur Palatin, comme je l'ai déjà marqué, convaincu que la Religion protestante, à laquelle il étoit attaché, lui donnoit une exclusion insurmontable, s'étoit réuni avec son Cousin, & sollicitoit ouvertement pour lui. Quand au Duc de Savoye, il ne pensoit plus à l'Empire au tems de l'élection, son parti étoit trop foible ( s'il est même vrai qu'il y en ait jamais eu un de formé en sa faveur ; ) car on prétend que dès que le Prince de Piemont son fils, & l'Ambassadeur de Venise qui le soutenoit, en eurent fait l'ouverture à Louis XIII. ce Prince leur répondit *qu'il ne feroit aucune ligue contre la Maison d'Autriche, & qu'il se mettroit simplement en état de pouvoir être l'arbitre des demêlés que les autres Princes pouvoient avoir entr'eux.* Le succès étoit donc infaillible pour le Duc de Baviere, s'il eût persisté à demander l'Empire ; mais bien loin de soutenir de si legitimes prétentions, ainsi que l'en conjuroient tous les Princes d'Allemagne, sur tout l'Electeur Palatin son Cousin, qui avoit fait un voyage exprès à Munich, pour le presser plus fortement, il se donna sans reserve, avec le parti qui lui étoit attaché, à un Prince dont il ne prevoit pas, sans doute, que le petit-fils & l'arrière petit-fils seroient les plus irreconciliables ennemis de sa Patrie, & de sa posterité.

Decidez à present, Mr. si c'est la Maison de Baviere ou celle d'Autriche, qui doit être taxée *d'ingratitude*; jugez s'il sied bien à l'Empereur de dire qu'il a élevé la Maison de Baviere; dites moi enfin, suivant l'exposé que je viens de vous faire, laquelle de ces deux Maisons est plus redevable à l'autre de son élévation. Avoüez-le, Monsieur, les commencemens de la Maison d'Autriche ont été si obscurs, que ceux qui lui sont devoüez, ne devoient jamais toucher cette corde: sa fortune, d'ailleurs, a été de tems à autre si chancelante, qu'elle pourroit tirer une grande leçon de moderation de cette variété de disgraces humiliantes, & d'évenemens glorieux si elle détournoit un peu la vûë sur le passé, mais non, rien n'est capable de corriger les Princes dont les actions sont caractérisées par la fierté, leurs maximes seront toujours les mêmes. Il est tems de finir, Monsieur, une matiere si affligeante que celle-là, il me suffit d'être témoin des malheurs de ma Patrie, sans me charger encore du soin de les décrire tous; je suis &c.

V. Si l'on ne pardonnoit pas quelque chose au zèle & à la douleur d'un homme pénétré des miseres de sa Patrie, & des disgraces de son Souverain, on jugeroit aisément que l'Auteur de cette Lettre est un peu trop outré à défendre la gloire de son Prince; mais si nous réfléchissons à la conduite que nous tiendrions, si nous étions à sa place, nous serions, peut-être, obligé de nous taire, & de plaindre pareilles gens plutôt que de les condamner.

VI. Le nommé Kraus, un des Chefs du

*Le nommé Kraus & plusieurs autres décapitez & écartelez.*

Le dernier soulèvement de Bavière, fut décapité & écartelé à Kelheim le 17. Mars. Les Sr. Jagerwertz & Blandoeck ont souffert le même supplice, le premier à Munich, & l'autre à Camp, leurs têtes & leurs membres ont été dispersés sur différents gibets; on en a pendu & fouëté un très-grand nombre d'autres, dont les biens ont été confisquez au profit de l'Empereur: Toutes ces exécutions n'assurent pas si fort la tranquillité de cet Electorat, que l'Empereur n'ait resolu d'y tenir 6000. hommes pendant la Campagne; afin de prevenir les suites du murmure de la Noblesse & du peuple.

*Mr. de Vaissé Gouverneur de Fort-Louis.*

VII. Nonobstant le blocus du Fort-Louis, Mr. de Vaissé, qui en est Gouverneur, a trouvé le moyen de faire passer des Lettres à Strasbourg, par lesquelles il marque que Sa Garnison étoit en bon état, qu'elle ne manquoit de rien, & qu'il étoit resolu de se bien deffendre, s'il étoit attaqué. Cependant Mr. le Maréchal de Villars assemble l'Armée Françoisé en Alsace; on assure qu'il fera l'ouverture de la Campagne par dégager cette Place, s'il est possible.

*Differens au sujet du Commandement de l'armée de l'Empire.*

VIII. Il s'est élevé de grandes contestations à la Diette de Ratisbonne au sujet du Commandement alternatif de l'Armée de l'Empire: Les Princes Catholiques, qui veulent le conserver au Prince Louis de Bade, alleguent que cette alternative n'a pas été observée pendant les guerres de 1664. 1672. & 1683. Les Protestans, qui veulent le Margrave de Bareith, qui est de leur Communion, disent que ce relâchement ne peut pas préjudicier à leurs droits, ni aux Concordats, entre les deux Communions; que leur gloire y étoit

intéressée, aussi bien que la sûreté de leur Religion, qui depuis plus de trente ans se trouvoit opprimée dans les États Catholiques sans avoir jamais voulu faire justice aux équitables remonstres qu'ils en ont faites à la Cour de Vienne & aux Diettes de l'Empire. On espere que ce différent n'aura pas de plus fâcheux effets que les précédens, qu'il ne produira que la perte du tems des délibérations, & qu'enfin cette affaire sera acrochée, comme l'ont été les précédentes : Cependant le Prince de Bade regarde ces traverses & cette nouvelle mortification, comme les effets des intrigues de ses ennemis, jaloux de sa gloire ; ce sont dit-il, les fruits des négociations que Milord Marlborough fit dans les Cours Protestantes de l'Empire, sur la fin de la dernière Campagne.

Mécontentement du Prince de Bade.

## ARTICLE VI.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE, & PAIS DU NORD depuis le mois dernier.*

I. **S**Oit que la Reine d'Angleterre ait jugé les prétentions du Prince Administrateur de Holstein Gottorp sur l'Evêché de Lubeck, plus legitimes que celles du Prince Charles de Dannemarck, soit qu'elle ait crû que les secours qu'elle donneroit à ce dernier, (dans la situation où sont aujourd'hui les affaires de l'Europe,) porteroit un notable préjudice aux intérêts de la Maison d'Autriche, dont elle a épousé la deffense : elle s'est declarée en faveur du premier, & a obligé le Roi de Dannemarck de consentir

Suite du différent de Lubeck.

tir que son frere soumît l'examen de ses prétentions à l'Empereur, quoi qu'il n'ait pas lieu d'en attendre toute la satisfaction qu'il en esperoit, s'il s'étoit vû appuyé de l'Angleterre & de la Hollande, qui auroient fort balancé la Puissance du Roi de Suede, lequel dès le commencement de cette querelle, se declara pour le Duc Administrateur de Holstein Gottorp: ainsi il y a tout lieu d'esperer, que ce different sera terminé à l'amiable.

*Fruits de  
la Bataille  
de Fraudstad.*

II. On ne s'est pas aperçu que le Roi de Suede ait encore recueilli beaucoup de fruit de la Bataille de Fraudstad, \* Il est vrai que ses troupes ou celles de son parti, je veux dire celles de la Maison de Sapienha & du Roi Stanislas ont remporté quelques avantages en Lituanie sur les Saxons & les Moscovites, qui ont été battus dans deux occasions, mais tout cela n'a pas encore décidé la querelle; Le Roi Auguste ne paroît pas abatu, au contraire il semble que sa seule presence fait triompher son parti dans tous les endroits où elle paroît.

*Le Roi  
Auguste est  
à Cracovie.*

Dans le tems qu'on croyoit qu'il repasseroit en Saxe, il s'est rendu à Cracovie, avec les troupes qu'il avoit ramassées, qui ayant été renforcées de quelque mille Moscovites venus de Grodno, il a contraint les Palatinats de Cracovie & de Sandomir, de revoquer toutes les délibérations qu'ils avoient prises en faveur du Roi Stanislas, il leur a fait payer de grosses contributions, & a fait saccager les terres des partisans du nouveau Roi; Les Suedois, & les Polonois, qui ont épousé la cause du Roi Stanislas, en font de même en Lituanie, à l'égard de ceux  
qui

\* Voyez Avril pag. 277.



qui paroissent attachez au Roi Auguste; à mesure que les troupes des uns & des autres penetrent dans quelque endroit, on y fait publier des amnisties, ceux qui changeront de parti, & ceux qui par crainte ou par attachement refusent de le faire, sont traitez avec la derniere violence; il n'y a que la Republique de Pologne qui souffre de cette cruelle guerre, les seuls étrangers en profitent, & suivant toutes les aparances, cette confusion ne finira point, tant que les Polonois ne se rangeront pas tous d'un parti, ou qu'ils n'en formeront pas un troisiéme, pour veiller uniquement au bien de leur malheureuse Patrie, déchirée également par les Suedois, les Saxons, les Moscovites & les Cosaques qui les pillent impunément, sous pretexte de deffendre les droits d'un des deux Rois; s'ils pouvoient être delivrez de l'un & de l'autre, & qu'ils donnassent à leur Etat une autre forme de Gouvernement, semblable à peu près à celui de Venise ou de Hollande, le peuple en seroit bien plus heureux, principalement s'ils avoient assez de prudence, pour ne pas s'engager facilement dans les guerres de leurs voisins; mais tant qu'ils seront divisez entr'eux, le repos en sera bani, & ils se verront accablés également par leurs amis & leurs ennemis; car

*Suite des  
malheurs de  
Pologne,*

*Charles, Stanislas, Auguste,  
Alternativement, veulent donner des Loix.  
Trouvez-vous qu'il soit fort juste,  
De voir ce peuple opprimé par trois Rois?  
L'un après l'autre à Cracovie,  
A Grodno, comme à Varsovie,  
Exigent contributions.  
Qui des trois à la fin sera le plus grand  
Maître? Le*

*Le General*  
*Renchild.*

*Prisonniers*  
*passés au ser-*  
*vice de Sue-*  
*de.*

III. Le General Renchild a été fait Conseiller d'Etat du Roi de Suede; il fait travailler aux fortifications de Posnanie dans la Grande Pologne, & pour se débarasser du grand nombre de prisonniers qu'il fit à la Bataille de Fraustat, il en a fait conduire la plus grande partie en Pommeranie; mais les Suisses, les deux Bataillons François, qu'on avoit fait sur le Danube, après la Bataille d'Hocstedt, & qui ont été faits prisonniers à celle de Fraustadt, ont tous pris parti au service du Roi de Suede, de même que plusieurs autres Alle-mans, le General en a composé trois Regimens de mille hommes chacun, qui ont prêté serment de fidelité à Sa Majesté Suedoise. Ainsi le Roi Auguste se trouve frustré des avantages qu'il pretendoit tirer de ces prisonniers d'Hocstedt..

## ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considéra-*  
*ble en ANGLETERRE &c. depuis*  
*le mois dernier.*

*Prerogation*  
*du Parle-*  
*ment d'An-*  
*gleterre.*

*Asses tou-*

I. **C**E n'étoit pas sans raison, que nous dîmes le mois dernier, que le Parlement d'Angleterre tiroit à sa fin, puis que le 30. Mars il fut prorogé jusqu'au premier de Juin, auquel tems il le fera encore jusqu'à la fin de la Campagne. Ce jour-là la Reine donna son consentement à plusieurs actes passés dans cette séance, dont les principaux regardent les nouveaux impôts qu'on a mis sur

*des Princes &c.* Mai 1706. 365

sur les vins & autres marchandises venant des *chant les im-*  
Pais étrangers, sur le papier & parchemin *pôts & au-*  
timbré, sur les naissances, les mariages & les *tres.*  
enterremens, & sur tout ce qu'on a pu imagi-  
ner pour produire promptement les fonds des  
subsidés accordés pour les dépenses de la  
guerre. Un autre pour assurer la personne &  
le Gouvernement de la Reine, la Succession  
de la Couronne dans la Ligne Protestante; un  
pour punir les mutins, les deserteurs & les  
fausses monnes. Un pour lever les Milices  
pendant l'année 1706. Un pour forcer les  
Matelots de servir sur la Flotte Royale, &  
plusieurs autres.

II. Quelques jours auparavant les deux *Adresse*  
Chambres avoient présenté une adresse à la *contre les*  
Reine, par laquelle après avoir représenté *Catholiques*  
qu'il y avoit beaucoup de Prêtres & un grand *en Anglater-*  
nombre de Catholiques repandus dans les *re.*  
Provinces du Royaume, sur tout dans celle de  
Lancaster, appuyés par la Noblesse; que tout  
cela étoit d'autant plus dangereux, qu'on fa-  
voit que la France protegeoit un Prince Ca-  
tholique, qui prétend avoir droit à la Couron-  
ne d'Angleterre; que pour le prevenir ils prie-  
roient la Reine de donner des ordres pour fai-  
re un dénombrement de tous les Catholiques  
qui sont dans le Royaume, qui contiennent leurs  
noms, leurs qualitez, leurs moyens & le lieu  
de leurs Residences, afin de faire exécuter à  
leur égard, les loix faites contr'eux avec la  
dernière rigueur; que cette liste & tout ce qui  
aura été fait en consequence, soit communi-  
qué au Parlement à la premiere seance.

III. Il paroît presquetous les jours de nou- *Lettres*  
veaux écrits en Angleterre, qui ne sont pas *condamnées.*  
du goût de la Cour; on peut mettre de ce  
nom-

nombre une Lettre de la Princeſſe Sophie, & une autre écrite au Comte de Stamford par le Chevalier Gwin, qui reſide à la Cour de Hanover, tendante l'une & l'autre à prouver la neceſſité qu'il y avoit de faire venir en Angleterre la Princeſſe Sophie; On a pretendu que ces écrits, qu'on nomme *Libelles*, avoient pour but de ſemer la meſintelligence entre la Reine & cette Princeſſe, de même qu'avec le Parlement, qui preſenta une Adreſſe à Sa Majeſté pour la prier de faire châtier l'Auteur & l'Imprimeur, s'ils étoient découverts.

*Incendie à  
Londres.*

IV. Sur la fin du mois de Mars, il y eut à Londres un Incendie qui conſuma ou endommagea une vaingtaine de maiſons, dont pluſieurs appartenoient à quelques fameux Jurisconſultes qui y perdirent tous leurs effets; s'il n'y avoit eu de brûlé que les Loix dont leurs Cabinets étoient remplis, ce n'auroit pas été une perte conſidérable pour l'Angleterre, où les anciennes Loix ſont moins reſpectées que les nouvelles, qui ſont multipliées à chaque ſeance du Parlement.

*Le Chevalier  
Bings  
parti pour  
Portugal.*

V. L'Eſcadre du Chevalier Bings allant jondre celle du Chevalier Leack, fit voile de Spithead le 5. Avril; cette Eſcadre eſt compoſée de quatorze Vaiſſeaux de Guerre dont voici la liſte.

Vaiſſeaux,	Canons.	Hommes.
La Royale Anne	100.	800.
Le St. George	80.	520.
Le Cambridge	80.	500.
Le Sreusbury	80.	520.
L'Effex	70.	440.
Le Sterling-Caſtle	70	440.

La

des Princes &c. Mai 1706. 367

La Revanche	70.	440.
La Marie	60.	360.
Le Medway	60.	360.
Le Winchester	50.	280.
Le Monck	60.	365.
Le Cantorberi	60.	365.
Le Douvres	50.	280.
Le Devonshire	80.	520.

Deux Brulots, plusieurs Navires marchands & de transport ont profité du Convoi de cette Escadre, pour faire leur navigation avec plus de sureté ; mais le defaut de Matelots a empêché le reste des Vaisseaux de la Flote de pouvoir se mettre en Mer jusques à present ; Les Gouverneurs des Provinces d'Irlande ont par ordre de la Cour, fait emprisonner tous les Mariniers qui s'y étoient cachez en divers endroits, qu'on a ensuite menez garotez à Kinsalle, pour être embarquez, afin de les envoyer au Chevalier Leacke, à qui il manque plus de la moitié des équipages. On a fait une pareille recherche à Londres & dans les autres Villes d'Angleterre.

VI. Tous les avis venus d'Angleterre, sont remplis de plaintes que le Duc de Savoye fait faire aux Alliez par ses Ministres sur le retardement qu'on a apporté à lui donner les secours qu'on lui fait esperer depuis trois ans, representant la necessité pressante de ses affaires, qui l'obligeront enfin de prendre des mesures convenables à la conservation du reste de ses Etats ; Cependant comment pouvoir accorder cette nouvelle, avec ce que la Gazette de Hollande du 13. Avril nous rapporte ? Ce judicieux & fidelle écrivain nous dit, *que Son Altesse Royale penetrée*

*Plaintes  
& promesses  
du Duc de  
Savoye.*

*des*

*des grandes obligations qu'elle a à la Reine, lui a donné des assurances, qu'elle sera inviolablement attachée à ses intérêts & à ceux de la grande Alliance.* Sans doute que ce Prince reconnoît qu'il est redevable à Sa M. B. des avantages qu'elle lui a procuré pendant les trois dernières Campagnes; mais j'avouë que je ne connois point en quoi consistent ces *grandes obligations*, à moins que ce ne soit de ce que S. A. R. n'est plus chargée de la dépense des Garnisons de Suze, Montmellian, Villefranche, Nice, Verceil, Ivrec, Veruë, Crescentin, Chivas, & de plusieurs autres Places & Châteaux de ses Etats. J'ai lu avec attention les Memoires que les Ministres de Mr. de Savoye ont presentez à la Haye & à Londres, & quelques lettres que S. A. R. a écrit à ces deux Cours, sans y avoir pû découvrir aucuns termes de remerciement ni de reconnoissance, tels que doivent exiger de *grandes obligations*; je n'y ai au contraire vû que des sentimens d'un Prince & d'un Allié abandonné & sacrifié aux Armées d'un ennemi puissant, & qui n'a été appuyé que par de foibles & impuissants secours.

*Emprunt  
de l'Empereur*

VII. Quoique la Reine n'ait pas jugé à propos de cautionner l'emprunt de 250. Mille livres sterling, que l'Empereur a fait en Angleterre, à huit pour cent d'interêt, sous l'hipoteque de ses revenus de Silesie, Sa M. n'a pas laissé de contribuer à remplir ce fonds, par l'exemple qu'elle donna en souscrivant un billet de 50. mille livres sterling, le Prince George son époux un autre de 20. mille; Milord Marlborough un de dix mille, qui furent imitez par plu-

plusieurs autres personnes ; mais s'il falloit ajoûter foi à certaine critique, les billets de Sa M. du Prince George, & du Milord furent rendus sous main lors que leur exemple eut mis les prêteurs en train : On a fait sur cela un Dialogue Anglois, qui a été traduit en vers François, sous le nom de *Benais & d'Avisé*, il est trop long pour trouver place ici, nous en rapporterons seulement quelques Vers, laissant au Lecteur à juger si cette Satire est judicieuse.

- B. *Je ne sçavrois comprendre ce mystere,*  
A. *Il faut te dire en deux mots cette affaire.*  
*Pour leurs billets la Reine & son Mari,*  
*Et Marlborough, cet heureux favori,*  
*Ont eu grand soin de sonner la trompette,*  
*Mais ils les ont tous repris en cachette.*  
B. *Est-il possible?*  
A. *Il n'est rien plus certain,*  
*Ils ont repris tous leurs Billets sous main,*  
B. *La Reine ainsi pretend user de ruse;*  
A. *Pauvre Benais, voilà comme on t'abuse.*  
B. *A dire vrai cela m'attriste un peu;*  
*Je voudrois bien retirer mon en-jeu.*  
A. *La faute est faite, Ami, tu dois la boire &c.*

VIII. Au départ du dernier Courier, le bruit s'étoit répandu à Londres, que la Reine jugeant le Prince George de Dannemarck son Epoux trop nonchalant pour faire les fonctions de Grand-Amiral d'Angleterre, (attribuant en partie à sa negligence & à son peu d'application, la lenteur avec laquelle les Officiers de l'Amirauté, qui sont sous ses ordres, se sont portez à faire four-

Le Prince  
George de  
Danne-  
marck mena-  
cé d'être dis-  
gracié.

nir

nir les choses nécessaires à l'armement de la Flotte, ) Sa Majesté, dis-je, étoit résoluë de le dépoüiller de sa Charge, pour la donner au Comte de Pembrock; mais on ajoûte en même tems, qu'on ne croit pas que cette resolution ait son effet.

## ARTICLE VIII.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.*

*Mr. Marlborough attendu en Hollande.*

I. **M**ilord Marlborough n'étoit pas encore arrivé en Hollande dans le tems qu'on met cet article sous la presse; mais on l'y attendoit de momens à autre pour tenir un Conseil de guerre, où l'on déliberera sur les projets de Campagne, dont on parle encore fort confusément.

*Armée des Alliez.*

II. L'Armée des Alliez s'assemble aux environs de Mastrich & de Liege; mais elle a été considerablement affoiblie, par des détachemens qu'on a faits vers le Haut Rhin, sous pretexte de les faire passer en Italie; Quelques avis particuliers assurent, qu'une partie de ces troupes doivent trouver d'autres ordres avant de passer le Main.

*Armée des deux Couronnes.*

III. L'Armée des deux Couronnes s'assemble aussi dans les Pais-bas, d'où l'on a fait marcher vers la Moselle quinze Bataillons & dix-sept Escadrons François pour joindre aux troupes qui ont hiverné sur la Moselle & sur la Saâr, afin d'en composer l'Armée qui doit être sous les ordres du Maréchal de Marfin.

IV. On



*des Princes, &c.* Mai 1706. 371

IV. On avoit proposé en Angleterre & *Commerce*  
en Hollande l'ouverture du Commerce avec *avec l'Espa-*  
l'Espagne, mais les derniers mouvemens de *gne.*  
Catalogne semblent avoir ralenti les delibe-  
rations qu'on tenoit à ce sujet.

V. L'impuissance dans laquelle les peu- *Impositions*  
ples de Hollande sont, de pouvoir payer la *en Hollande.*  
derniere taxe du deuxcentième denier, a fait  
proposer dans la derniere Assemblée des  
Etats de Hollande, de la diminuer de la moi-  
tié, & que pour trouver le fonds que cela  
devoit produire, on augmenteroit les impo-  
sitions sur les dantées, & sur l'entrée & la  
sorte des Marchandises; mais cet expédient  
trouve encore beaucoup de difficultez; &  
ceux d'entre les Hollandois qui sont le plus  
inclinés à la guerre, ne sauroient disconve-  
nir que leur Etat, si puissant & si pecunieux,  
s'affoiblit tous les jours par l'interruption du  
Commerce, & par les grosses sommes qui  
sortent de leur País pour envoyer en Alle-  
magne, en Italie, en Portugal & ailleurs; on  
peut juger si leur condition est meilleure en  
tems de guerre qu'en tems de paix.

*Ces peuples si sensez, ne veulent point de paix,*

*Ils gagnent trop à cette guerre,*

*Autrefois à fort petits fraix,*

*Traffiquant sur mer & sur terre,*

*Tous leurs Magazins se vuidoient.*

*Et leurs bourses se remplissoient.*

*Mais leur condition est à present meilleure,*

*Ils font bien de s'en tenir là,*

*La Marchandise leur demeure,*

*Pendant que leur argent s'en va.*

VI. On a tenu à la Haye plusieurs confe-  
rences

*Menaces*

au Roi de  
Prusse.

rences au sujet de la succession du feu Roi Guillaume, dans lesquelles le Sr. Smetau, Envoyé du Roi de Prusse, a fort insisté sur les prétentions de son Maître; ce Ministre a représenté le préjudice que la grande alliance recevroit si par un plus long retardement on contraignoit S. M. P. à employer les forces que Dieu lui a donné, pour soutenir la justice de sa cause, & les intérêts de sa Maison.

## ARTICLE IX.

*Contenant quelques Nouvelles de Littérature  
& autres Remarques curieuses.*

*Apologie  
du Cardinal  
de Bouillon.*

I. I L y a quelque tems \* que nous fimes mention d'une Apologie de Mr. de Bouillon en manuscrit, dont on voyoit plusieurs Copies repandues dans le public; Il étoit bien difficile qu'elle échappât de la Presse; L'édition qui m'est tombée entre les mains, a pour titre *Apologie du Cardinal de Bouillon. A Cologne 1706.* Si c'est ce Prelat qui l'a écrite lui même, comme l'ouvrage semble nous l'insinuer, il nous apprend dès le commencement de la pièce, qu'elle n'étoit destinée à paroître en public qu'après sa mort; qu'elle ne contient pas l'histoire de sa vie, mais seulement celle de ses disgraces, après avoir été appelé au Decanat du Sacré College.

L'Apologiste louë beaucoup les bien-faits que la Maison de Bouillon a reçu du Roi Très-Chrétien en toutes sortes d'occasions sur tout le Cardinal, qui avouë que Sa M. n'a jamais mesuré ses graces, ni à son âge,

BI

\* Voyez Février pag. 141.

ni à son mérite, ni à ses services, & qu'il n'avoit que 28. ans, lors que les bontés de ce Monarque, le firent Cardinal, qui à 57. ans devint Doyen du Sacré College par la mort du Cardinal Cibo.

Mr. de Bouillon, ( car nous supposons qu'il soit lui même l'Auteur de son Apologie ) marque deux principaux sujets qui lui ont attiré ses disgraces, l'une le livre de Mr. de Cambrai, intitulé *Maximes des Saints*, & l'autre de la Coadjutorerie de Strasbourg. Dans le tems que cet ouvrage de Mr. de Cambrai, ( dont Mr. de Bouillon se dit l'ami ) fut porté à Rome pour être examiné, sur la censure qu'en avoit fait Mr. de Meaux & quelques autres Prelats de France, Mr. de Bouillon se trouvoit tout à la fois Cardinal, Ministre du Roi, & ami de Mr. de Cambrai; qualitez qui sembloient se combattre; cependant, dit-il, *je n'ai jamais oublié pour le Roi ce que je devois à Dieu, ni pour mon ami ce que je devois au Roi.* Il passe ensuite au détail des sujets qui firent traîner à Rome la décision du sort que devoit avoir l'ouvrage de Mr. de Cambrai; il accuse le Prince de Monaco & les Cardinaux François, qui étoient pour lors à Rome, attendant la mort du Pape Innocent XII. de lui avoir rendu de mauvais offices auprès du Roi dans cette occasion.

Mr. de Bouillon, qui s'étoit flatté de la Coadjutorerie de Strasbourg, nous apprend que sa surprise fut extrême, lors qu'il reçut ordre de la Cour, de solliciter un Bref d'éligibilité en faveur de l'Abbé de Soubise, qu'il croyoit trop jeune & trop peu expérimenté pour remplir un pareil poste; au lieu d'obéir,

il écrivit au Roi *ses plaintes différentes, & des raisons mal digerées*, qui piquerent Sa Maj. l'irriterent contre le Cardinal, à qui le Prince de Monaco remit des ordres de repasser en France, & d'aller en exil dans une de ses Abbayes.

Dans ce tems-là le Cardinal Cibo tiroit à sa fin, & comme il falloit être à Rome ou à vingt mille, pour être en état de prendre possession du Decanat & opter l'Evêché d'Ostie qui y est attaché : Mr. de Bouillon avouë que lui étant sensible de perdre cette occasion, il se retira à Caprarolle, où il feignit d'être malade, & écrivit au Roi pour l'informer du sujet du retardement de son voyage : Ce Prelat joint ici la reponse qu'il reçût de Sa Majesté en ces termes :

*Vous auriez fait plus prudemment de continuer votre route, & vous me désobéiriez de retourner à Rome; ainsi je compte &c.*

Comme ce billet ne parloit point du Decanat, le Cardinal jugea que le Roi ne pretendoit pas de l'en priver, & comme Sa M. ne pouvoit pas être informée de la fin prochaine du Cardinal Cibo, Mr. de Bouillon crut qu'il pouvoit retourner à Rome, comme en effet il y retourna, pour prendre possession du Decanat & de l'Evêché d'Ostie : ici Mr. de Bouillon s'étend beaucoup sur les mauvais offices que le Prince de Monaco, (pour lors Ambassadeur de France,) & ses autres ennemis, tâcherent de lui rendre auprès du Roi, où ils voulurent le faire passer pour traître & rebelle, quoi qu'il n'eût d'autre dessein que de se rendre au lieu de son exil, au moment que le Pape auroit tenu le Consistoire nécessaire à la possession qu'il étoit allé prendre ; il dit aussi que ce Consistoire

stoire fut traversé par ces mêmes ennemis, & met de ce nombre les Cardinaux d'Etrées, de Janson, & Coislin, qui, dit-il, avoient intérêt de le perdre. Ce Consistoire, dit l'Apologiste, fut fixé au 2. Août 1700. mais il fut interrompu par la maladie du Pape qui l'obligea de se mettre au lit le 31. Juillet, & de laquelle il mourut le 24. Septembre 1700. il fallut assembler le Conclave pour l'élection d'un nouveau Pape, M. le Cardinal de Bouillon y fit la fonction de Doyen, & y maintint les droits & les intérêts de la France, contre l'attente & à la confusion de ses ennemis.

Le nouveau Pape voulut le retenir auprès de lui, mais le desir qu'il avoit d'obéir aux ordres du Roi, l'obligea de sortir de Rome, après l'option de l'Evêché d'Osie, & de se rendre en exil à l'Abbaye de Cluny, où il auroit trouvé, dit-il, une douce retraite, si son attachement pour le Roi lui avoit permis d'oublier, que Sa M. étoit persuadée qu'il avoit voulu lui desobéir, & lui déplaire. Il proteste qu'il n'a jamais eu dessein, pas même une legere tentation de se soustraire à l'obéissance du Roi: il dit que Sa M. n'a pas desapprouvé son retour à Rome pour prendre possession du Decanat, & ne l'a puni que pour y avoir sejourné un plus long-tems, qu'on a supposé qu'il n'en falloit pour consommer cette affaire, s'il l'avoit voulu: mais les obstacles que le Prince de Monaco & les Cardinaux François faisoient naître pour empêcher la convocation du Consistoire, les circonstances de la maladie & de la mort du Pape, après qu'il eut été indiqué, furent l'unique sujet de ce sejour

involontaire, & si le Roi eût eu une parfaite connoissance de toutes ces circonstances & de toutes les demarches du Cardinal, il n'eût jamais été disgracié, & l'Arrêt du Conseil du 11. Septembre 1700. qui le declaroit coupable du crime de desobéissance, & le privoit de sa Charge de Grand Aumônier de France, du Cordon de l'Ordre du St. Esprit, & de tous ses revenus tant Ecclesiastiques que seculiers, n'eut pas été rendu : mais, dit-il en finissant, souvent le malheur des Sujets ne vient pas par la faute des Rois.

*Oraison  
funebre par  
Mr. Plantaz.*

II. On a imprimé en Savoye une petite Pièce très-bien écrite, qui a pour titre : *Oraison funebre de Haut & Puissant Seigneur Gaspard de Voyax, Comte de Châtel, de Mons &c. dediée à la Noblesse, par Mr. Plantaz, Docteur en Theologie, Doyen de Rumilly.* Il est aisé de juger que Mr. Plantaz a du talent : Voici comme l'Orateur entre en matiere.

„ J'avouë, Messieurs, que cette prodigieuse difference de fortune, d'états & de conditions que nous voyons dans le monde, ne fut point du premier dessein de Dieu, dans la creation de l'Homme, & que ces noms & ces titres odieux de Maîtres & d'Esclaves, de Seigneurs & de Vassaux, de Souverains & de Sujets, de Nobles & de Roturiers, de Pauvres & de Riches, auroient toujours été inconnus dans le séjour de l'innocence : Tous les Hommes auroient jouï, dans une parfaite communion & dans une tranquille paix des biens que la Terre auroit produit par une heureuse fecondité, pour satisfaire à tous leurs besoins & à tous leurs desirs ;

&

& par une admirable impression de la justice originelle, chaque Particulier auroit trouvé au dedans de lui même sa noblesse & sa grandeur, dans l'empire qu'il auroit eu sur ses passions & dans sa fidele soumission à Dieu.

III. Il y a environ deux mois qu'il paroit à Paris chez le Sieur Jollet Libraire, un Livre nouveau, qui a pour titre: *Nouvelle Methode de Geographie*. Ce Livre est d'un dessein tout nouveau, & doit être suivi de plusieurs autres Ouvrages: L'Auteur veut nous apprendre facilement l'ancienne & nouvelle Histoire & Geographie, le Gouvernement des Etats, l'interêt des Princes, leurs Genealogies, &c. Le seul nom de l'Auteur suffiroit pour faire l'éloge de l'Ouvrage, & quoi que sa modestie soit trop grande, pour oser avancer tout ce qu'on connoit de son merite, on ne peut pas s'empêcher de dire, qu'on a reconnu dans cette lecture, le stile, la netteté, l'éloquence, & quelques traits de la profonde érudition de Mr. l'Abbé de Dangeau.

*Nouvelle  
Geographie,  
par l'Abbé  
de Dangeau.*

IV. Mr. le Marquis de Ribas, ci-devant Secretaire d'Etat en Espagne, vient de mettre au jour, en langue Espagnolle, un Livre in folio, qui contient une Relation exacte, complete & très circonstanciée, en forme de *Journal*, de tout ce qui s'est passé depuis la mort de Charles II. jusqu'au retour du voyage que Philippe V. fit en Italie: On n'a rien épargné pour l'embellissement de ce Livre, où l'on a mis plusieurs Planches de bon goût, fort bien gravées, qui representent l'embarquement du Roi, les campemens, le Plan de quelques Places, &c.

*Journal  
du Marquis  
de Ribas.*

V. Mr.

Traité de  
Police par  
Mr. de la  
Mare.

V. Mr. de la Mare, Conseiller Commis-  
faire au Châtelet de Paris, vient de donner au  
public, un *Traité de la Police*, dans lequel  
on trouve l'histoire de son établissement, les  
fonctions & les prerogatives de ses Magi-  
strats, toutes les Loix & les Reglemens qui  
la concernent; on y a joint une description  
historique & Copographique de Paris avec 8.  
plans gravez par Jean & Pierre Cot, Graveurs  
de Paris, chez qui l'ouvrage se debite, qui  
representent l'ancien Etat, & les divers ac-  
croissemens de cette Capitale du Royaume.

VI. Je joins ici cinq Vers nouveaux qu'on  
m'a envoyé; il est assez facile de penetrer dans  
la pensée du Poëte, sans que je m'en explique.

*Peu de Bernins dans la Sculpture,*

*Parmi les Medecins il est peu de Fagons,*

*Peu de Poussins dans la peinture,*

*De Manssards dans l'Architecture,*

*Et chez les Intendants il est peu de Begons.*

Ode de  
l'Abbé des  
Fournaux.

VII. Mr. l'Abbé des Fournaux, qui a  
autrefois brillé à la Cour de Lorraine, &  
qui est presentement attaché à Mr. le Maré-  
chal de Tessé, a fait une Ode de cent Vers sur  
le voyage du Roi d'Espagne en Arragon &  
en Catalogne, adressée à Mr. de Tessé; Le  
Poëte nous represente son Heros comme l'ap-  
pui & le deffenseur de la Couronne d'Espa-  
gne, qui a été choisi *pour rompre le nœud  
Gordien, qui rend l'Europe attentive.* Et  
ayant representé la valeur de Mr. de Tessé  
dans ses Campagnes d'Italie & d'Eltramadu-  
re, & l'habileté de ses negociations en Pie-  
mont, lors de la dernière paix du Duc de Sa-  
voye, il termine son ouvrage par ces Vers.

*Toi qui dans de longs exploits,*

*D'une valeur non commune,*



Suit Cezard & sa fortune ;  
Fais pour la seconde fois ,  
Aux habitans de la terre ,  
Goûter les fruits de la paix ,  
Fais oublier pour jamais ,  
Les maux que cause la guerre  
Tessé, ferme & n'ouvre plus ,  
Ce grand Temple de Janus.

C'est le même Auteur, qui pendant que la sçavante & celebre Mademoiselle Barbier, s'est peinte dans sa belle Tragedie d'Arie & de Petus, lui a fait cette Epigrame.

Tel croit bien exprimer les sentimens d'autrui,  
Qui debite souvent ce qui se passe en lui,  
D'Arie & de Petus, demasquez le visage,  
Barbier vous verrez vôtre Image.

VIII. *Dissertation historique sur une Medaille frapée en l'honneur de S. A. R. par le R. P. L. Hugo Docteur en Theologie, Prieur de S. Joseph. A Nancy chez Dominique Gaydon Libraire 1706.* Cette Medaille a été faite & gravée par le Sr. Ferdinand de S. Urbain, un des plus habiles hommes en son Art, qu'il y ait aujourd'hui en Europe; il a dédié ce petit ouvrage à Mr. le Marquis de Lenoncourt de Blainville, comme un tribut qui lui étoit dû en qualité de Protecteur des Arts.

Cette Medaille represente d'un côté le portrait de Monseigneur le Duc de Lorraine, avec cette Legende autour LEOPOLDUS I. DEI GRATIA LOTH. ET BAR. DUX, JEROSOL. REX, P.P. ET DELIT, c'est-à-dire, *Leopold I. Duc de Lorraine & de Bar, Roi de Jerusalem, le Pere & les delices de la Patrie.* Au revers on voit un Autel de Paix, orné de fetons, sur lequel sont posés en sautoir l'Epée & le Sceptre,

Medaille  
de S. Urbain.

tre , dont la *sommité* est terminée par un Alerion designatif de la Lorraine. Au dessus est une Cicogne voltigeante, & chargée d'une Couronne de chêne qu'elle tient au bec, & qu'elle dépose sur l'Autel. On lit autour cette inscription, PACI POPULORUM UTRUMQUE LITAVIT. *Il a consacré l'un & l'autre à la tranquillité de ses peuples;* dans l'Exergue, M. DCCVI.

Les peuples de Lorraine & Barrois prétendent par ce Monument éterniser l'amour que leur Souverain a pour eux, & leur reconnaissance pour l'application de S. A. R. à les faire jouir des douceurs de la paix, au milieu des horreurs de la guerre, & dans un tems où toute l'Europe gemit dans le trouble & dans les allarmes.

*Ste. Manehould.*

IX. La nouvelle Edition qu'on fait à Paris du *Dictionnaire Historique de Moreri*, est fort avancée: on nous assure qu'il y aura du changement & quelques nouvelles additions: cet Ouvrage ne sera jamais parfait, par les nouvelles catastrophes qui arrivent tous les jours dans les Etats, dans les Provinces, dans les Villes, & dans les Familles Illustres: mais pour ce qui regardé l'antiquité, nous pourrions esperer une entière satisfaction de ce Dictionnaire si l'on trouvoit par tout des gens aussi éclairés, aussi laborieux, aussi intelligens & aussi zélés pour leur Patrie, que Mr. Mathieu celebre Avocat l'est à l'égard d'une Villetrés-ancienne, & presque ensevelie dans l'oubli, & dont toutes les Editions de Moreri n'ont point parlé.

C'est de Sainte Manehould, dont je veux parler, de qui le nom doit être prononcé

*See,*

*Ste Ménon*; Par les curieuses recherches que Mr. Mathieu a faites dans les anciens Historiens qui ont traité de la Champagne & de la Lorraine, il a trouvé que la fille de Sigmar, Comte de l'ancienne Ville de Perthé, qui vivoit en 450. donna le nom à Ste. Manchould: cette Ville qui est située dans la Province de Champagne, entre Châlons sur Marne & Verdun, sur la riviere d'Aixne, porte le titre de Comté; elle est ornée d'un Baillage, Prévôté, Election & autres Jurisdictions Royales. Il y avoit antrefois une Chambre des Monoyes sous la marque T. qui fut transferée à Nantes, lors que la Bretagne fut réunie à la Couronne: la Ville dont nous parlons, a souffert plusieurs sieges; Le premier dont on a quelque connoissance, fut celui que Gozelon, Duc de la Basse Lorraine, y mit en 1038. & qu'il leva. Le second en 1089. par Theodoric, Evêque de Verdun, qui prit la Place; Le troisiéme en 1181. par Arnaud, aussi Evêque de Verdun, qui y fut tué & le siege levé; Le quatriéme en 1590. par Charles II. Duc de Lorraine, qui leva le siege le 25. Octobre: Le cinquiéme en 1616. par le Marquis de Praslin qui la prit le 27. Decembre; Le sixiéme en 1652. par Louïs de Bourbon II. du nom Prince de Condé, & le dernier en 1653. par le Roi Louïs XIV. qui y entra le 27. Novembre après une résistance d'un mois. En 1614. cette Place servit de retraite à Henri II. du nom Prince de Condé, aux Ducs de Bouillon, de Nevers & autres Seigneurs, qui y conclurent leur paix le 16. Mai. Elle a été donnée en Douaire à plusieurs Reines de France, sçavoir à Marie d'Anjou, ou de Provence, veuve de Charles

les VII. en 1449. A Marie Stuard Reine d'Escoffe veuve de François II. en 1570. & à Anne d'Autriche veuve de Louis XIII. en 1644. Enfin elle fut réünie au Domaine du Roi par Arrêt du Conseil d'Etat du 10. Fevrier 1667. Toutes ces prerogatives & quelques autres que je passe sous silence, semblent accuser Mr. Moreri & ses Commentateurs d'un peu de negligence, d'avoir laissé Ste. Manhoud dans l'obscurité & dans l'oubli.

*Testament  
politique  
&c.*

Nous venons de recevoir par la Poste un petit livret sous le titre, *Derniers Conseils ou Testament Politique d'un Ministre de l'Empereur Leopold I. à Rotterdam 1706.* Les ouvrages sur cette matiere delicate, sont toujours fort curieux; Il ne nous reste pas assez de place dans ce mois-ci, pour donner un abrégé de cette brochure, ce fera pour une autre occasion. Si celui qui nous a envoyé ce Paquet en avoit payé le port, son present auroit été plus digne de lui.

## ARTICLE X.

*Qui contient la naissance, le mariage & la mort des Princes & autres personnes Illustres.*

*Naissance.*

**L**E 5. Avril Monseigneur le Duc & Madame la Duchesse de Bourgogne tinrent sur les Fons Baptismaux le Fils dont la Marquise de la Vrilliere étoit accouchée depuis quelque mois, l'Evêque de Metz en fit la Ceremonie dans la Chapelle du Château de Versailles.

*Mariage.*

II. Comme Mr. le Grand Duc de Toscane n'a point d'enfans, pour ne pas laisser éteindre cette Maison, on assure que le Cardinal de Medicis son frere, devoit épouser la Princesse de Guastalla; si c'étoit encore la  
mode

mode d'unir les agrémens du Mariage avec l'utilité des Benefices, cette Eminence ne se verroit pas obligée de se démettre de son Cardinalat, qui fera vaquer un vingt unième Chapeau. Pourquoi trouve-t'on plus d'incompatibilité à la possession d'une femme avec un Benefice, qu'à celle de plusieurs Benefices ensemble, qui étoit autrefois un crime si en horreur dans l'Eglise, & aujourd'hui si commun? C'est peut-être parce que l'homme dispose à sa volonté des doux fruits de son Benefice, & que le Mariage en produit souvent de très-amers.

Mr. le Prince de Tarente épouse Mademoiselle de la Fayette.

Le 9. Mars le Duc de Beaufort épousa à Londres Madame Rachel Noël, une des riches veuves d'Angleterre,

Le 27. du même mois le Duc de Buckingham épousa aussi à Londres la Comtesse d'Anglesey.

III. Le Baron de Scratembach, Major General des troupes de Hollande, est mort à Gironne en Catalogne.

Le Marquis de Ferolles, Gouverneur des Isles de Cayene, est mort dans son Gouvernement, qui a été donné à Mr. d'Orvilliers.

Mr. le Marquis de Colbert Maulevrier, Gendre de Mr. le Maréchal de Tessé, qui depuis plusieurs années étoit tourmenté de vapeurs très incômodés, ayant encore été atteint d'une fièvre chaude très violente, se jetta dernièrement par les fenêtres de son appartement, dont il mourut; Le Regiment de Navarre dont il étoit Colonel, a été donné au Lieutenant Colonel, nommé Mr. de Pionfac, qui fut fait Brigadier en consideration de ses

ser-

Morts;

services & de la conduite qu'il tint à la Bataille d'Hocstedt.

Messire Jean Têtu Abbé de Fontaine-Jean & de S. Cheron de Chartre, l'un des quarante de l'Academie Françoisè, ci-devant Aumônier de S. A. R. Madame la Duchesse d'Orleans, est mort âgé de 80. ans.

Il y a quelques mois que le Parnasse de Provence perdit un de ses principaux ornemens en la personne de Messire Reynaud de Gaillard, Seigneur de Chaudon, qui mourut à Aix âgé de 66. ans: Il étoit l'aîné de 18. enfans, du nombre desquels sont le P. Gaillard Jesuite, & l'Abbé Gaillard, tous deux si distingués par le talent déclaré qu'ils ont pour l'éloquence de la Chaire. Celui dont nous annonçons la mort, étoit né avec un genie déclaré pour la Poësie; parmi ses Ouvrages, il y a des Contes que Mr. de la Fontaine n'auroit pas désavoüés. Depuis quelques années il avoit renoncé à la Poësie tendre, & ne travailloit que sur des sujets pieux: il a écrit des Paraphrases en Vers heroïques sur les livres de la Sageffe, des Proverbes, de l'Ecclesiaste & de Job. Les premiers qui furent imprimés sont dédiés à Monseigneur le Duc de Bourgogne, qui les reçut des mains de l'Auteur lors que ce Prince passa à Aix en 1701. Les autres sont en manuscrit entre les mains de Mr. de Chaudon son fils aîné, qui ayant hérité de l'amour que son pere avoit pour les belles lettres, ne manquera pas d'en faire part au Public. Enfin les talens de Mr. de Chaudon n'étoient pas bornez au tendre langage de la Poësie; ils se répandoient encore sur les secrets les plus cachez de la Philosophie; & il s'y étoit d'autant plus attaché, qu'il étoit  
trés-

très persuadé qu'il est bien plus avantageux de connoître le monde que d'en jouir.

Le Marquis de Ferrero Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, grand Maître d'Hôtel de la Duchesse douairière de Savoye, ci-devant Ambassadeur du Duc de ce nom à la Cour de France, mourut à Turin le 19. Mars âgé de 84. ans.

Le Comte de Trautmansdorff, Lieutenant General des Armées de l'Empereur & son Ambassadeur en Suisse, est mort à Vienne, où il étoit allé depuis quelque tems.

*Extrait de quelques Lettres.*

Celles d'Italie portent que Mr. le Duc de Vendôme arriva le six Avril à Mantouë, & qu'il avoit donné ses ordres pour assembler son Armée; que celle de Mr. de la Feuillade, étoit en mouvement pour s'approcher de Turin; Celles d'Hollande, qu'on s'y flatoit que l'Escadre du Chevalier Bings ayant joint celle du Chevalier Leake, iroient livrer combat à l'Armée Navale de France sous les ordres de Mr. de Toulouse. Celles d'Espagne, que Barcelonne & le Mont-joüy étoient battus avec beaucoup de vigueur, & se défendoient de même; que peu de jours avant que cette Place fut assiegée, il s'y étoit jetté deux gros Detachemens sortis de Lerida & de Gironne; que le Comte de Cifuentes s'étoit mis à la tête des Catalans & des Miquelets qui tiennent la Campagne, pour harceler l'armée des Assiegeans, & tâcher d'enlever ses Convoys; qu'ils avoient coupé à l'armée des 2. Couronnes la communication par terre de la Catalogne avec le Roussillon, de manière que les Courieriers qui alloient ou venoient de France, étoient obligez de prendre la mer depuis Barcelonne jusqu'à Colloure. Que nonobstant toutes

*Le Duc de Vendôme arrive à Mantouë.*

*Suite du siege de Barcelonne.*

ces difficultez, on se flatoit que la Place seroit prise au commencement de Mai, & donnée au pillage, si elle attendoit la dernière extrémité, d'autant plus qu'on sçait que les Bourgeois ont pris les armes pour la défendre, ce qu'ils ne firent pas dans le dernière siege. Qu'on assuroit toujours que l'Archiduc étoit resté dans la Ville, quoique bien de gens ne puissent pas se le persuader. Celles de Paris, que le Maréchal de Villeroi étoit parti pour Flandres; le Maréchal de Villars pour l'Alsace, & le Maréchal de Marfin pour la Moselle; les avis de ce Pais-là nous ont déjà appris l'arrivée de ce trois Generaux; ainsi nous voilà dans l'attente de grandes nouvelles de toutes parts. Et les lettres de Vienne portent que l'Empereur avoit donné part aux E. G. & à la Reine d'Angleterre de l'arrivée à sa Cour du Prince Emanuel d'Elbœuf, du Sr. de Langallerie, Lieutenant General, & du Sr. Bonneval, Colonel, qui ont quitté le service de France pour passer au sien, esperant que cette desertion seroit suivie de plusieurs autres Officiers, qui opereroit une catastrophe desavantageuse à la France, & que c'étoit pour les y encourager, que Sa M. I. avoit permis à ces nouveaux venus de servir dans ses armées en qualité de Volontaires, en attendant qu'on trouvât occasion de les employer, étant bien aise de faire une épreuve de leur fidelité avant de leur confier du Commandement.

F I N.

TABLE. Art. I. pag. 309. Art. II. 319. Art. III. 328. Art. IV. 332. *Lettre de Mr. de Puyseulx aux Loissables Cantons.* 345. Art. V. 348. *Lettre écrite de Munich, servante de réponse aux écrits injurieux contre S. A. E.* 350. Art. VI. 361. Art. VII. 364. Art. VIII. 370. Art. IX. 372. Art. X. 382.

*Départ des  
Maréchaux  
de France.*

*Monsieur  
de Langalle-  
rie passe au  
service de  
l'Empereur.*